



Notre réf.: WDS/DRR/DRR-Roadmap

GENÈVE, le 22 août 2016

Annexe: 1

Objet: Feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes (version 1.3)

Suite à donner: Examiner la feuille de route et communiquer vos observations au Secrétariat de l'OMM le **16 septembre 2016** au plus tard

Madame, Monsieur,

Suite au courrier du 13 juin 2016 (WDS/DRR/DRR-Roadmap), j'ai le plaisir de vous informer que la version actuelle (1.3) de la feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes est désormais disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation pour examen et observations éventuelles à l'adresse suivante:

<http://www.wmo.int/pages/prog/drr/documents/roadmap/index.html>.

Je vous saurais gré de me faire parvenir le plus rapidement possible, et au plus tard le **16 septembre 2016**, vos observations sur ce document, notamment sur les objectifs de la feuille de route (section 1.2), les domaines thématiques (section 3.1), les piliers d'activités d'appui transsectorielles (section 3.2), les liens (section 3.3), les activités (section 4) et les modalités de mise en œuvre (section 5), ainsi que vos suggestions concernant le plan de mise en œuvre de la feuille de route (section 5.3). Pour ce faire, vous voudrez bien remplir le formulaire prévu à cet effet qui est disponible sur le site Web susmentionné.

Comme l'a demandé le Conseil exécutif à sa soixante-huitième session, le Secrétariat actualisera la feuille de route en tenant compte des contributions et des commentaires des Membres, la présentera pour examen au président du Groupe de travail du Conseil exécutif pour la réduction des risques de catastrophe, puis soumettra ensuite la recommandation du Groupe de travail au Président de l'OMM pour qu'il l'approuve au nom du Conseil exécutif, conformément à la règle 44 du Règlement général de l'OMM.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

(E. Manaenkova)  
pour le Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6920)  
Présidents des commissions techniques  
Présidents des conseils régionaux

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents



# Feuille de route de l'Organisation météorologique mondiale pour la prévention des catastrophes

---

**Version préliminaire 1.3, 3 juin 2016**



**Contact:**

Division des services de réduction des risques de catastrophes  
Département des services météorologiques et de réduction des risques de catastrophes  
Organisation météorologique mondiale  
7 bis, avenue de la Paix, P.O. Box 2300, CH-1211 Genève 2, Suisse  
[https://www.wmo.int/pages/prog/drr/contactUS\\_fr.html](https://www.wmo.int/pages/prog/drr/contactUS_fr.html)



# **Feuille de route de l'Organisation météorologique mondiale** **pour la prévention des catastrophes**

## **Table des matières**

|                                                                                                                                                                                                                                                          |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <b>Avant-propos.....</b>                                                                                                                                                                                                                                 | <b>iii</b> |
| <b>1 Introduction .....</b>                                                                                                                                                                                                                              | <b>1</b>   |
| 1.1 Justification.....                                                                                                                                                                                                                                   | 1          |
| 1.2 Objectifs de la feuille de route .....                                                                                                                                                                                                               | 4          |
| 1.3 Avantages de la feuille de route pour les Membres de l'OMM .....                                                                                                                                                                                     | 6          |
| 1.4 Rôle de l'OMM dans la prévention des catastrophes au sein du<br>programme mondial de développement.....                                                                                                                                              | 7          |
| <b>2 Cadre conceptuel: définir la réduction et la gestion des risques de catastrophe .....</b>                                                                                                                                                           | <b>9</b>   |
| <b>3 Définition et élaboration des activités prioritaires.....</b>                                                                                                                                                                                       | <b>14</b>  |
| 3.1 Domaines thématiques conformes au Cadre d'action de Sendai pour<br>la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) .....                                                                                                                         | 14         |
| 3.2 Piliers d'activités d'appui transsectorielles, conformes à la Stratégie<br>de l'OMM en matière de prestation de services .....                                                                                                                       | 15         |
| 3.3 Liens internes et externes et coordination.....                                                                                                                                                                                                      | 16         |
| <b>4 Activités de l'OMM à l'appui de la prévention des catastrophes .....</b>                                                                                                                                                                            | <b>18</b>  |
| 4.1 Bâtir un socle et classer les activités par priorité.....                                                                                                                                                                                            | 21         |
| 4.2 Comprendre les risques de catastrophe (priorité 1 du Cadre de Sendai) .....                                                                                                                                                                          | 22         |
| 4.3 Renforcer la gouvernance en matière de risques de catastrophe au<br>profit d'une meilleure gestion (priorité 2 du Cadre de Sendai) .....                                                                                                             | 22         |
| 4.4 Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer<br>la résilience (priorité 3 du Cadre de Sendai).....                                                                                                                           | 22         |
| 4.5 Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir<br>de manière efficace et pour «mieux reconstruire» durant la phase de<br>relèvement, de remise en état et de reconstruction (priorité 4 du<br>Cadre de Sendai) .....               | 23         |
| 4.6 Activités transsectorielles possibles à long terme .....                                                                                                                                                                                             | 25         |
| <b>5 Modalités de mise en œuvre .....</b>                                                                                                                                                                                                                | <b>25</b>  |
| 5.1 Mécanismes de gouvernance, de mise en œuvre et d'interface<br>utilisateur du Programme de réduction des risques de catastrophe<br>de l'OMM .....                                                                                                     | 25         |
| 5.2 Partenariats .....                                                                                                                                                                                                                                   | 26         |
| 5.3 Plan de mise en œuvre de la feuille de route de l'OMM pour la<br>prévention des catastrophes.....                                                                                                                                                    | 27         |
| 5.4 Considérations relatives aux ressources et aux finances.....                                                                                                                                                                                         | 27         |
| 5.5 Communication et sensibilisation.....                                                                                                                                                                                                                | 28         |
| 5.6 Suivi et évaluation .....                                                                                                                                                                                                                            | 28         |
| <b>Annexe .....</b>                                                                                                                                                                                                                                      | <b>29</b>  |
| Annexe I. Dispositions du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des<br>risques de catastrophe (2015-2030) en lien direct avec l'OMM.....                                                                                                            | 29         |
| Annexe II. Les sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai pour la réduction<br>des risques de catastrophe 2015-2030.....                                                                                                                                 | 30         |
| Annexe III. Organes constituants de l'OMM et autres programmes et activités<br>de l'Organisation avec leurs groupes de travail et équipes spéciales<br>relatifs à la prévention des catastrophes et aux stratégies, plans et<br>accords respectifs ..... | 31         |
| Annexe IV. Acronymes.....                                                                                                                                                                                                                                | 32         |

## Figures

|           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |    |
|-----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Figure 1. | Nombre de victimes signalées par décennie et par type d'aléa (1971-2010) (source: OMM et CRED, 2014).....                                                                                                                                                                                                                          | 1  |
| Figure 2. | Pertes économiques enregistrées par décennie et par type d'aléa (1971-2010) (en milliards de dollars É.-U. de 2012) (source: OMM et CRED, 2014) .....                                                                                                                                                                              | 2  |
| Figure 3. | Feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes – représentation schématique .....                                                                                                                                                                                                                                   | 5  |
| Figure 4. | Intégrer les informations sur le climat dans le cycle de gestion des risques de catastrophe (source: Hellmuth et al., 2011).....                                                                                                                                                                                                   | 11 |
| Figure 5. | Cadre général présentant l'élaboration et la fourniture des produits et services par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux et les partenaires associés à l'appui de la gestion des risques de catastrophe à l'échelle nationale (source: Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM, 2016) ..... | 13 |
| Figure 6. | Étapes et éléments de la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services (source: OMM, 2014) .....                                                                                                                                                                                                                         | 13 |

## Tableaux

|            |                                                                                                                                                                             |    |
|------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Tableau 1. | Liens entre les priorités d'action du Cadre de Sendai et les domaines thématiques du Programme de réduction des risques de catastrophe .....                                | 15 |
| Tableau 2. | Liens avec les documents stratégiques et les plans de mise en œuvre d'autres priorités de l'OMM .....                                                                       | 17 |
| Tableau 3. | Liens avec d'autres plans de travail afférents aux programmes et projets pertinents de l'OMM .....                                                                          | 17 |
| Tableau 4. | Liens avec des cadres et des plans externes.....                                                                                                                            | 18 |
| Tableau 5. | Structuration des activités prioritaires proposée par domaine thématique et par pilier d'activité, comprenant des exemples d'activités en cours (liste non exhaustive)..... | 20 |
| Tableau 6. | Mécanismes, au sein de l'OMM, pour la gouvernance, la mise en œuvre et l'interface utilisateur en matière de prévention des catastrophes (en juin 2016).....                | 26 |

## Remerciements

Ce projet de feuille de route de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour la prévention des catastrophes est le fruit d'un effort commun supervisé par la Division des services de réduction des risques de catastrophes (DRR) du Département des services météorologiques et des services de réduction de risques de catastrophes de l'OMM (WDS). Des retours d'information constructifs ont été reçus de représentants des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des Membres de l'OMM, des commissions techniques, des conseils régionaux et des programmes techniques de l'Organisation (dont leurs coordonnateurs pour la prévention des catastrophes), et des collègues du Secrétariat. Nous souhaitons particulièrement remercier L Vardanyan (Arménie), David Grimes, Jennifer Milton, Diane Campbell (Canada), Guoguang Zheng et Mingmei Li (Chine), C M Cheng (Hong Kong, Chine), Jan Daňhelka (République tchèque), Paola Pagliara & Angela Chiara Corina (Italie), Naohisa Koide (Japon), JJ Diepeveen (Pays-Bas), Gavin Iley (Royaume-Uni), et Courtney Draggon (États-Unis d'Amérique). L'équipe de rédaction du Secrétariat comprenait Jochen Luther, Alasdair Hainsworth, James Douris (Division des services de réduction des risques de catastrophes), avec la participation constante et constructive de Xu Tang et d'Abdoulaye Harou (WDS), de Johannes Cullmann, de Paul Pilon et de Robert Stefanski (Département du climat et de l'eau de l'OMM (CLW)).



## Avant-propos

L'Organisation météorologique mondiale (OMM) s'est donné pour mission d'assumer le rôle de chef de file au niveau mondial en matière d'expertise et de coopération internationale dans les domaines du temps, du climat, de l'hydrologie et des ressources en eau ainsi que pour toutes les questions environnementales connexes, et de contribuer ainsi à la sécurité et au bien-être des peuples du monde entier et à la prospérité économique de toutes les nations. La contribution efficace de l'OMM, et des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) de ses Membres en particulier, à la prévention des catastrophes, à l'adaptation aux changements climatiques et à l'accroissement de la résilience repose et continuera de reposer sur la coordination et la collaboration entre les Membres de l'OMM, ses partenaires, et des communautés spécifiques qui auront pour but de réduire les risques et les impacts des catastrophes météorologiques, climatiques et hydrologiques à l'échelle régionale et nationale. Il est à espérer que la présente feuille de route guidera l'Organisation, en particulier les SMHN et les partenaires clés, dans la réalisation de cette mission.

La feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes a été élaborée à la demande du Conseil exécutif de l'Organisation lors de sa soixante-sixième session (juin 2014) dans la résolution 8 (EC-66)<sup>1</sup> et devra être examinée par le Dix-septième Congrès météorologique mondial en mai 2015. À cette occasion, le Conseil exécutif a précisément demandé au Secrétariat de l'OMM d'«établir sans tarder, de concert avec les Membres, une feuille de route pour la prévention des catastrophes énonçant des activités et des objectifs réalistes, classés par ordre de priorité et conformes au Plan stratégique et au Plan opérationnel de l'OMM ainsi qu'aux plans de travail afférents aux programmes et projets pertinents de l'Organisation». Il a en outre appelé à définir clairement le rôle des SMHN et de l'OMM, qui contribuent avec leurs partenaires à la mise en œuvre de processus de planification et de cadres internationaux, tels que le *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)*<sup>2</sup> qui a succédé au *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*<sup>3</sup>.

Par la suite, le Dix-septième Congrès météorologique mondial<sup>4</sup> a prié le Secrétaire général, en concertation avec les Membres et en collaboration avec les commissions techniques et les conseils régionaux, d'établir la version définitive de la feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes, afin qu'elle puisse être examinée et approuvée par le Conseil exécutif à sa soixante-huitième session. Il a également chargé le Conseil exécutif d'orienter l'élaboration et la mise en œuvre futures de la feuille de route, afin qu'elle soit suivie, évaluée et mise à jour dans le prolongement du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015–2030) et d'autres cadres de développement internationaux. Ces demandes ont été formulées en temps opportun, car l'année 2015 a constitué une année charnière dans l'action mondiale pour le développement durant laquelle, une fois n'est pas coutume, les politiques internationales ont été dans le sens des intérêts des gouvernements nationaux, du secteur privé et de la société civile. Il a ainsi été possible de placer la gestion des risques de catastrophe au cœur des efforts déployés en faveur du développement durable par la prévention des catastrophes, l'adaptation au changement climatique et la résilience. En outre, l'OMM peut ainsi présenter une nouvelle fois son large éventail de produits et de services.

<sup>1</sup> Rapport final abrégé et résolutions de la soixante-sixième session du Conseil exécutif de l'OMM, 2014: [http://library.wmo.int/pmb\\_ged/wmo\\_1136\\_fr.pdf](http://library.wmo.int/pmb_ged/wmo_1136_fr.pdf)

<sup>2</sup> <http://www.unisdr.org/we/inform/publications/43291>, jusqu'à son adoption lors de la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe en tant que «Cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015».

<sup>3</sup> <http://www.unisdr.org/we/coordinate/hfa>

<sup>4</sup> Rapport final abrégé et résolutions du Dix-septième Congrès météorologique mondial, 2015: [http://library.wmo.int/pmb\\_ged/wmo\\_1157\\_fr.pdf](http://library.wmo.int/pmb_ged/wmo_1157_fr.pdf)

Cette feuille de route vise avant toute chose à aider les Membres de l'OMM et les acteurs externes à comprendre comment les SMHN peuvent contribuer à accroître la résilience des collectivités, des nations, des régions et du monde entier dans les cadres susmentionnés, par la voie d'un plan d'action coordonné à l'échelle de l'Organisation sur la prévention des catastrophes. Elle a pour objet d'établir un cadre pour renforcer les capacités des SMHN à appuyer les acteurs nationaux de la prévention des catastrophes, en tirant avantage des activités connexes à l'échelle nationale, régionale et internationale sous la direction de l'OMM et de son réseau. Le présent document n'a pas vocation à servir de texte de référence sur les aspects théoriques ou pratiques de la prévention des catastrophes. Il présente les activités à mettre en œuvre pour assurer la prévention des catastrophes qui figure parmi les sept priorités énoncées dans le *Plan stratégique de l'OMM pour 2016-2019*<sup>5</sup>. Il décrit essentiellement comment l'OMM et les acteurs externes peuvent collaborer et coordonner leurs mécanismes, activités et projets actuels à l'échelle nationale, régionale et mondiale, en vue d'apporter des bénéfices tangibles aux Membres. Dans cette optique, le document offre un moyen d'atteindre les objectifs transsectoriels du Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM<sup>6</sup>. Cet ensemble d'activités transsectorielles contribuera également à répondre à d'autres priorités de l'OMM, telles que le *Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)*<sup>7</sup> et le développement des capacités<sup>8</sup>.

Cette feuille de route couvre quatre intersessions de l'OMM, qui s'étendent sur les quinze ans d'application du Cadre de Sendai, et se conforme à plusieurs conventions mondiales et cadres internationaux de développement (excepté ceux mentionnés ci-avant portant sur des questions environnementales, humanitaires et urbaines) ainsi qu'à des cadres et documents stratégiques de l'OMM (voir section 0). Compte tenu des échelles de temps, la feuille de route doit être un document «évolutif» qui présente un premier ensemble de catégories d'activités. Elle sera complétée par un plan de mise en œuvre correspondant aux intersessions de quatre ans (avec des plans de travail semestriels) et définira les grandes étapes qui jalonnent cette évolution des SMHN et de l'ensemble de l'Organisation vers une «offre de services de prévention des catastrophes». Au fil du temps, le paysage évoluera certainement dans le domaine de la prévention des catastrophes, nécessitant des mises à jour régulières du présent document, qui devront être approuvées par les instances décisionnaires de l'OMM.

---

<sup>5</sup>

[https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googleusercontent.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRZUzOEU/wmo\\_1161\\_fr.pdf](https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googleusercontent.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRZUzOEU/wmo_1161_fr.pdf)

<sup>6</sup> *Rapport final abrégé et résolution du Seizième Congrès météorologique mondial*, 2011: [https://googledrive.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRZUzOEU/wmo\\_1077\\_fr.pdf](https://googledrive.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRZUzOEU/wmo_1077_fr.pdf)

<sup>7</sup> <http://gfcs.wmo.int/>

<sup>8</sup> <http://public.wmo.int/en/programmes/capacity-development-programme>

# 1 Introduction

## 1.1 Justification

Il est amplement établi que les phénomènes météorologiques à fort impact et les extrêmes climatiques, qu'ils surviennent brutalement, comme les ouragans, ou évoluent lentement comme les sécheresses, ont des effets dévastateurs partout dans le monde, qui entraînent des pertes en vies humaines, des personnes blessées, des déplacements de populations, et la destruction des moyens de subsistance et des biens. L'immense majorité des catastrophes, telles que les cyclones tropicaux, les tempêtes, les crues, les sécheresses, les feux incontrôlés et les vagues de chaleur et de froid, restent d'origine hydrométéorologiques. Pour la seule période couverte par le *Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes*, c'est-à-dire entre 2005 et 2014, les relevés montrent que 83 % des catastrophes (3 253), 39 % des décès (283 035), et 95 % de la population touchée (1,6 milliard de personnes) ainsi que 70 % du montant total des dégâts (983 millions de dollars des États-Unis) ont été causés par des catastrophes naturelles liées au temps, à l'eau et au climat<sup>9</sup>. Le coût personnel et social de ces pertes et ses incidences financières sur l'économie sont considérables (Figure 1 et

Figure 2).

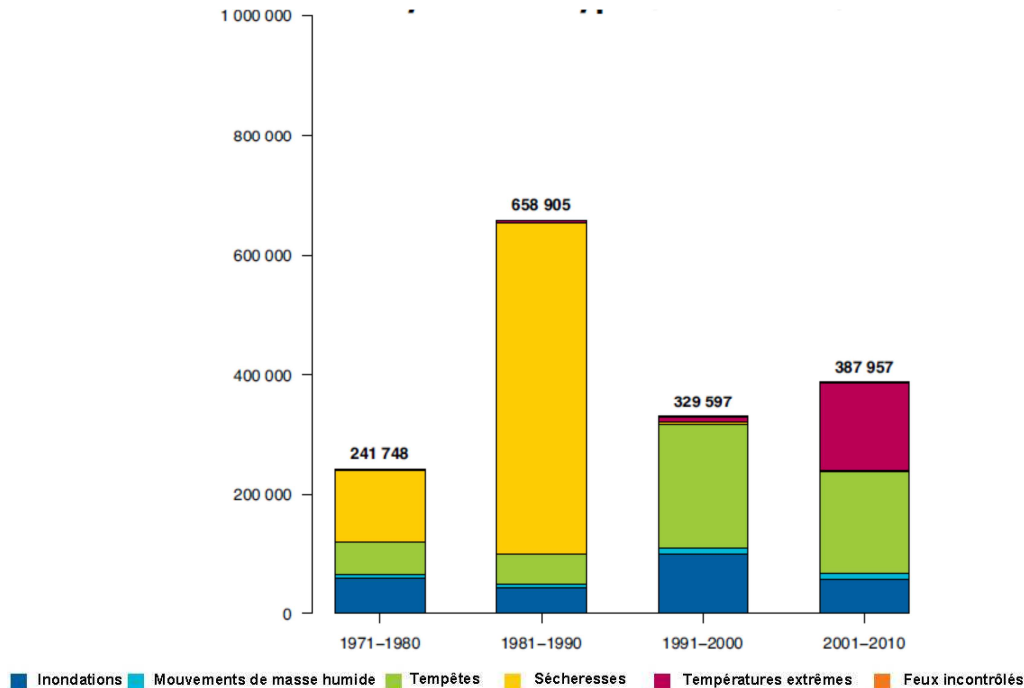


Figure 1. Nombre de victimes signalées par décennie et par type d'aléa (1971-2010) (source: OMM et CRED, 2014)

Il est donc impératif que les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des Membres de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) – soutenus par le réseau d'intervention, de service et de recherche de l'Organisation – continuent d'accroître leurs capacités techniques et leur collaboration avec les décideurs nationaux, afin de mieux satisfaire les besoins des acteurs qui prennent part à la prévention des catastrophes dans leur pays à toutes les échelles spatiales et temporelles.

<sup>9</sup> Catastrophes enregistrées dans la base de données EM-DAT entre 2005 et 2014 (<http://www.emdat.be>).



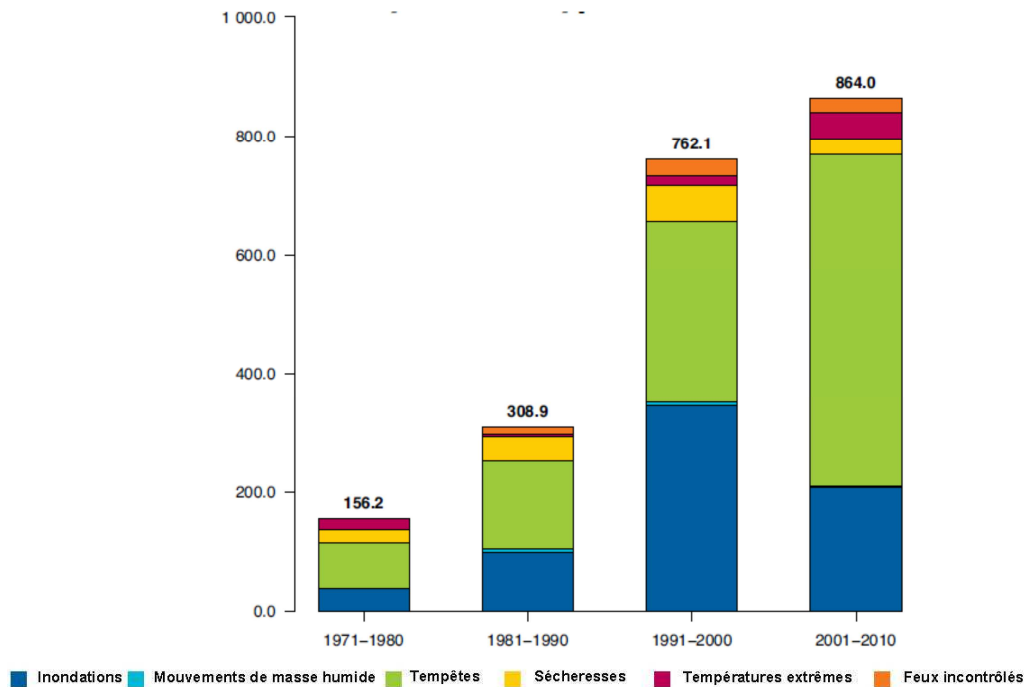


Figure 2. Pertes économiques enregistrées par décennie et par type d'aléa (1971-2010) (en milliards de dollars É.-U. de 2012) (source: OMM et CRED, 2014<sup>10</sup>)

Bien que la mortalité et les pertes économiques aient pu être réduites dans certains pays et villes ainsi que certains aléas atténués<sup>11</sup>, les risques globaux de catastrophes ainsi que leur fréquence et leur intensité sont en hausse et freinent considérablement le développement durable. D'après le *Pocket Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction 2015*<sup>12</sup>, «il est particulièrement alarmant de constater que la mortalité et les pertes économiques associées à des catastrophes locales récurrentes, à plus petite échelle, tendent à augmenter». Les données disponibles montrent que l'exposition des personnes et des biens dans tous les pays du monde s'est accrue plus rapidement que n'a diminué la vulnérabilité, en particulier face aux extrêmes météorologiques et climatiques, d'où l'émergence de nouveaux risques et une augmentation constante des pertes dues aux catastrophes qui ont de lourdes incidences socio-économiques à court, à moyen et à long terme, et spécialement au niveau local et des collectivités. L'urbanisation est un phénomène planétaire qui devrait s'accélérer, entraînant un accroissement rapide de la densité démographique dans un nombre grandissant de mégalofoles et de grands complexes urbains, qui ont souvent des zones côtières exposées aux inondations ou au stress hydrique et des infrastructures vieillissantes. Loin de disparaître, ces vulnérabilités sociales et économiques continueront probablement de s'aggraver et, jointes aux phénomènes météorologiques à fort impact existants tels que les tempêtes tropicales, de menacer gravement la sécurité des êtres humains et des biens, en particulier dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement (PEID). Le typhon *Haiyan* qui a dévasté les Philippines en 2013 est le triste rappel d'une réalité qui perdure.

<sup>10</sup> OMM et CRED, 2014: Atlas de la mortalité et des pertes économiques dues à des extrêmes météorologiques, climatiques et hydrologiques (1970-2012). Genève, disponible à l'adresse: [http://library.wmo.int/opac/index.php?lvl=notice\\_display&id=16279#.VTo1JmOfgRo](http://library.wmo.int/opac/index.php?lvl=notice_display&id=16279#.VTo1JmOfgRo). Note: l'expression «mouvement de masse humide» désigne n'importe quel type de mouvement descendant de matériaux terrestres (glissements de neige, coulées de boue et de débris, écroulements, etc.) qui entraîne l'apparition, le déplacement et la distribution d'eaux de surface et souterraines.

<sup>11</sup> Ces réalisations sont essentiellement dues aux progrès scientifiques et techniques de l'hydrométéorologie et à la collaboration avec les acteurs prenant part à la prévention des catastrophes, qui ont permis d'empêcher la survenue de nouveaux risques, d'atténuer les risques existants et d'améliorer les systèmes d'alerte rapide et la préparation des collectivités.

<sup>12</sup> Disponible à l'adresse: [http://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/2015/en/gar-pdf/GAR15\\_Pocket\\_EN.pdf](http://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/2015/en/gar-pdf/GAR15_Pocket_EN.pdf)

Par un effet en cascade que l'interdépendance des économies intensifie, l'impact de ces aléas naturels a tendance à s'amplifier avec des conséquences indirectes et persistantes (par exemple, les éruptions du volcan Eyjafjallajökull en Islande en 2010 ou les inondations en Thaïlande en 2011). En outre, compte tenu des extrêmes et de la variabilité du climat, de leurs incidences environnementales et d'autres risques mondiaux pesant parfois sur la santé, il devient de plus en plus difficile de renforcer la résilience face aux catastrophes de façon rapide et efficace.

L'année 2015 a représenté une année charnière dans l'action mondiale pour le développement dans les domaines suivants: le *Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)*<sup>13</sup>, qui succède au Cadre d'action de Hyogo, a été adopté lors de la *troisième Conférence mondiale des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe organisée à Sendai (Japon) en mars 2015*. La *troisième Conférence internationale sur le financement du développement* tenue en juillet 2015 a débouché sur l'adoption du *Programme d'action d'Addis-Abeba*<sup>14</sup>, un texte négocié et convenu d'un commun accord à l'échelle intergouvernementale sur le financement du développement durable. En octobre 2015, le document final *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*<sup>15</sup> a été adopté à l'issue du *Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015* organisé à New York (États-Unis) en septembre 2015. Son ensemble d'*objectifs de développement durable*<sup>16</sup> remplace les *objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)*<sup>17</sup> et englobe la gestion – et partant, la réduction – des risques de catastrophe. De plus, lors de la *vingt et unième session de la Conférence des Parties (COP21/CMP11)* à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) tenue en décembre 2015 à Paris (France), 195 pays ont adopté l'*Accord de Paris*<sup>18</sup>, premier accord universel sur le climat jamais adopté, qui sera mis en œuvre à compter de 2020. Certaines dispositions de ce traité visent à réduire et à transférer les risques de catastrophe et indiquent comment gérer les pertes et préjudices lorsque l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ne sont pas suffisamment efficaces. Situation peu courante, les gouvernements, le secteur privé et la société civile ont la possibilité de coordonner leur action à l'échelle de la planète avec pour pierre angulaire de leurs efforts la gestion des risques de catastrophe par la prévention, l'adaptation au changement climatique et la résilience en tant qu'éléments clés du développement durable. En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies, l'OMM s'engage à participer à la mise en œuvre de ces cadres pour laquelle la communauté météorologique propose un large éventail de produits et de services.

En sus de ces engagements, un nombre croissant d'acteurs réclament l'accès en temps voulu aux alertes et aux informations multidanger, à différentes échelles de temps météorologiques et climatiques, afin de prendre leurs décisions tactiques et stratégiques en toute connaissance de cause. L'OMM parvient généralement à satisfaire ces exigences. Toutefois, des prestataires tiers englobant des organisations intergouvernementales régionales, le secteur privé et des organisations non gouvernementales (ONG) répondent aussi à la demande, au risque d'affaiblir le rôle des SMHN et d'envoyer des messages peu clairs aux décideurs. Il importe donc que la présente feuille de route offre à l'OMM un moyen d'améliorer la coordination et la collaboration au niveau national et d'accroître la place de la prévention des catastrophes dans l'action mondiale pour le développement présentée ci-dessus.

<sup>13</sup> UNISDR, 2015: Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), disponible à l'adresse: <http://www.unisdr.org/we/inform/publications/1037>

<sup>14</sup> ONU, 2015: Programme d'action d'Addis-Abeba, disponible à l'adresse: [http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA\\_Outcome.pdf](http://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2015/08/AAAA_Outcome.pdf)

<sup>15</sup> ONU, 2015: Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030, disponible à l'adresse: <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld/publication>

<sup>16</sup> Objectifs de développement durable, disponibles à l'adresse: <http://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>

<sup>17</sup> Objectifs du Millénaire pour le développement, disponibles à l'adresse: <http://www.un.org/millenniumgoals/>

<sup>18</sup> CCNUCC, 2015: Accord de Paris, disponible à l'adresse: <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/fre/10a01f.pdf>

## 1.2 Objectifs de la feuille de route

La présente feuille de route a pour objet d'aider l'OMM à définir **toutes les composantes et les étapes** de la gestion des risques de catastrophe et d'orienter leurs améliorations futures et la coordination des organes constituants et des programmes de l'Organisation. Elle sera complétée par un plan de mise en œuvre cohérent à l'échelle de l'Organisation présentant les activités classées par ordre de priorité, les résultats escomptés et le calendrier. Les avantages que la feuille de route devrait apporter aux Membres de l'OMM et à leur SMHN concordent avec la mission de l'Organisation et avec les cinq objectifs stratégiques de son Programme de réduction des risques de catastrophe. Les SMHN et la communauté météorologique au sens large pourront s'appuyer sur ce document pour améliorer la prestation de services aux acteurs qui prennent part à la prévention des catastrophes à l'échelle nationale voire régionale et mondiale, et augmenter de ce fait la résilience à long terme face aux catastrophes et au changement climatique. Un «SMHN offrant ces services de prévention des catastrophes» doit pouvoir, avec l'aide de l'ensemble de l'Organisation:

- Créer et délivrer des services de prévention des catastrophes adaptés aux usagers dans de multiples secteurs et à différentes échelles spatiales et temporelles, à toutes les étapes de la gestion des risques, par des partenariats solides et des efforts communs qui facilitent des plans de préparation et d'intervention normalisés;
- Associer les données sur la vulnérabilité et l'exposition aux informations relatives aux aléas lors du traitement et de la production des données, et de la prestation des services, pour faciliter et utiliser des prévisions axées sur les incidences potentielles et des alertes multidanger axées sur les risques qui étayent les décisions nationales de prévention dans le cadre des systèmes d'alerte précoce multidanger (MHEWS);
- Faire progresser les sciences (naturelles et sociales) et les technologies, et en tirer profit pour l'élaboration et la prestation de tels services en faveur de la prévention des catastrophes.

Dans le cadre du Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM, la feuille de route:

1. Propose aux Membres de l'OMM une structure leur permettant de renforcer la contribution que les SMHN apportent aux efforts qu'ils déploient à l'échelle nationale dans le domaine de la prévention des catastrophes;
2. Constitue un mécanisme favorisant le renforcement de la coordination et de la collaboration pour les programmes de l'OMM portant sur la prévention des catastrophes;
3. Fournit des orientations aux Membres, aux réseaux d'intervention et de recherche et au Secrétariat de l'OMM qui participent aux activités de prévention des catastrophes à l'échelle locale, nationale, régionale et mondiale conformément à ces cadres;
4. Mentionne et exploite les progrès accomplis en matière de capacités, telles que la prévision fondée sur les impacts et la diffusion d'alertes multidanger axées sur les risques;
5. Recense les possibilités, tant tactiques que stratégiques, de renforcer le rôle que tiennent les SMHN et l'OMM dans la prévention des catastrophes à l'échelle mondiale et régionale, à savoir élaborer un engagement concerté et sélectif avec la communauté mondiale des acteurs de la prévention (le système des Nations Unies, les organismes régionaux et sous-régionaux<sup>19</sup>, le secteur privé, les organismes humanitaires, les ONG, etc.) et mettre en œuvre les cadres et procédures internationaux pertinents;
6. Décrit les fonds et les ressources non monétaires requis pour poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre.

---

<sup>19</sup> Par exemple, l'Union européenne (UE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), etc.

Dans le prolongement des réalisations effectuées par les Membres de l'OMM avant et pendant toute la durée du Cadre d'action de Hyogo, la feuille de route permettra à l'Organisation de contribuer à prévenir les catastrophes conformément aux programmes de l'après-2015, en particulier le *Cadre de Sendai* avec ses sept objectifs mondiaux et la *priorité du Cadre mondial pour les services météorologiques (CMSC)*<sup>20</sup> concernant la *prévention des catastrophes* ainsi que le *Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience*<sup>21</sup>.

La Figure 3 propose une représentation schématique de la feuille de route et décrit le mode de recensement des activités réalisables (feuille de route réelle) dans le cadre des programmes, des projets et des cadres existants et prévus ou potentiels (qui seront étendus et complétés par des composantes sur la prévention des catastrophes) (Plan de mise en œuvre, section 5.3). Le cas échéant, cela se fera en association avec des initiatives tierces dans le domaine de la prévention des catastrophes (en s'appuyant, par exemple, sur leurs plans respectifs tels que les programmes de mesures d'adaptation nationales de la CCNUCC pour les pays les moins avancés (PMA), qui pourraient constituer une composante clé du développement des capacités de prévention des catastrophes).

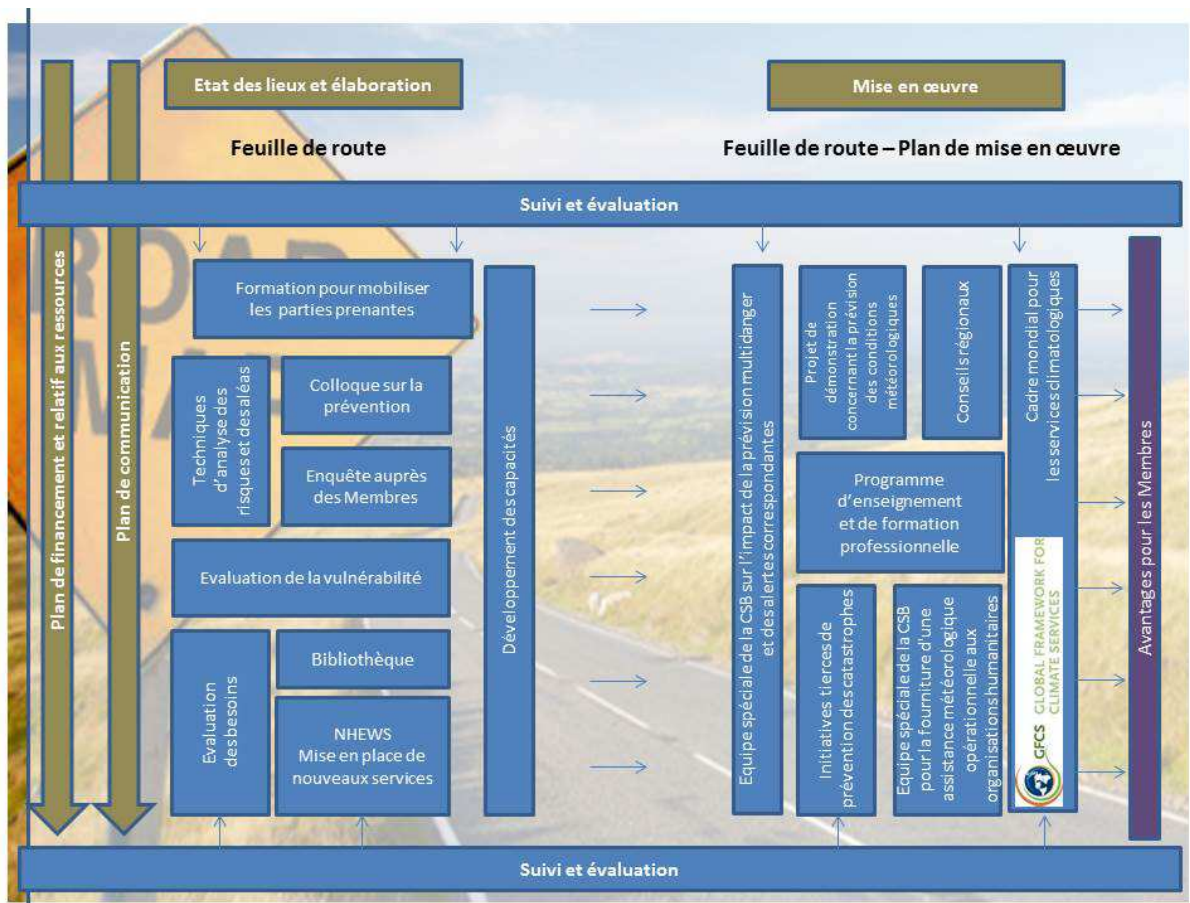


Figure 3. Feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes – représentation schématique

<sup>20</sup> [http://www.gfcs-climate.org/disaster\\_risk\\_reduction](http://www.gfcs-climate.org/disaster_risk_reduction)

<sup>21</sup> [http://www.preventionweb.net/files/33703\\_actionplanweb14.06cs1.pdf](http://www.preventionweb.net/files/33703_actionplanweb14.06cs1.pdf) (sera actualisé en 2016)

### 1.3 Avantages de la feuille de route pour les Membres de l'OMM

Les SMHN n'ont pas tous les mêmes capacités de pourvoir au fonctionnement de leurs mécanismes nationaux de prévention des catastrophes; pour pallier cette situation, la feuille de route et son Plan de mise en œuvre pourront faciliter leur engagement et leur contribution dans ce domaine et les aider à accroître leur résilience. Les avantages sociaux, économiques et environnementaux sont plus amplement détaillés ci-après, mais pour renforcer leur résilience, les Membres devront avant toute chose s'appuyer sur les mesures suivantes:

- Réduire le nombre de décès et les pertes de moyens de subsistance;
- Atténuer les pertes économiques;
- Améliorer la planification sectorielle, par le recours accru à des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques pour la planification stratégique à long terme ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention;
- Améliorer la préparation des mesures d'intervention et de redressement par des systèmes d'alerte rapide et des systèmes d'alerte précoce multidanger plus efficaces, et par l'accès aux informations sur les risques; et,
- Améliorer la coordination des activités interinstitutions en matière de prévention des catastrophes.

Les principaux avantages escomptés pour les SMHN sont multiples:

- S'agissant de la prévention des catastrophes, les SMHN occupent une place de choix dans les mécanismes de gouvernance nationaux et jouissent d'une forte visibilité; la feuille de route leur permettra d'exploiter ces mécanismes efficacement;
- Une plus forte pérennité des SMHN, tant pour financer leurs activités principales que pour gérer les interventions à la suite de catastrophes; et,
- Promotion de la formation et du renforcement des capacités ciblés sur des domaines de bonne pratique précis dans lesquels les SMHN (Membres) peuvent s'inspirer de méthodes éprouvées par d'autres.

**Avantages sociaux:** une prévention efficace des catastrophes exige de disposer d'informations météorologiques, climatologiques et hydrologiques scientifiquement fondées à propos des risques encourus. Les SMHN et d'autres organismes des Membres de l'OMM (services de recherche géologique, agences environnementales, etc.) contribuent à la sécurité et au bien-être de la société en fournissant des informations sur les risques d'origine naturelle ou en partie anthropique, et sur leurs incidences sur les vies et les moyens de subsistance. Ces informations sont indispensables pour élaborer des stratégies, des plans et des mesures portant sur la prévention des catastrophes et l'adaptation au changement climatique, y compris des plans sectoriels visant à améliorer la sécurité des transports sur terre, en mer et dans les airs, et à protéger la santé humaine et l'environnement. Les prévisions climatologiques saisonnières facilitent la planification d'activités sensibles au climat, alors que l'analyse des caractéristiques et des tendances pluriannuelles propres aux phénomènes dangereux, associée aux scénarios relatifs à l'évolution du climat, vient à l'appui de la planification stratégique à plus longue échéance, de la prévention, de l'atténuation et du financement des risques de catastrophe pour réduire les conséquences des catastrophes à différents niveaux. À titre d'exemple, l'amélioration des services climatologiques opérationnels par le biais du CMSC renforcera les capacités nationales à prendre des décisions tenant compte des éléments climatiques. Il en résultera une meilleure capacité d'adaptation de la société à la variabilité et aux changements climatiques à long terme. La réussite reposera en grande partie sur les échanges entre les prestataires de services et la communauté des usagers, de sorte que ceux-ci bénéficient notamment d'un accès libre aux données et aux connaissances mondiales relatives au temps, au climat et à l'eau, et de produits et services adaptés aux incidences possibles.



**Avantages économiques:** précis et axés sur les incidences, les produits et services météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementaux connexes fournis en temps utile par les Membres, et en particulier les SMHN, contribuent sensiblement à la stabilité, à l'efficacité et à la croissance économiques de nombreux secteurs (gestion des ressources en eau, production alimentaire, transports aériens et maritimes, production d'énergie, en particulier hydroélectrique, solaire et éolienne, et assurance). Les services d'alerte précoce et les prévisions étayent les décisions d'ordre économique qui atténuent les effets des risques météorologiques et hydrologiques à court et à long termes. Pour accompagner les activités d'alerte précoce, la gestion des risques doit intégrer l'élaboration et la mise en œuvre de mesures de prévention qui réduisent l'exposition aux risques. Les Membres de l'OMM surveillent également les conditions et les processus relevant de la météorologie spatiale (éruptions solaires, orages géomagnétiques, etc.) qui peuvent avoir des incidences notables sur des secteurs économiques tels que l'aviation, les télécommunications, l'exploitation des satellites et la distribution d'électricité. Les gouvernements et les acteurs de l'industrie aéronautique comptent sur l'OMM et sur ses Membres pour être informés en cas de dispersion de cendres volcaniques, car il en résulte un risque important pour la flotte aérienne et des incidences différées associées sur de nombreux secteurs économiques. Lorsque des accidents industriels ou nucléaires surviennent, l'OMM travaille en étroite collaboration avec des organismes tels que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en vue de donner des conseils et des informations destinés à atténuer les conséquences de ces catastrophes.

**Avantages environnementaux:** l'OMM et ses Membres surveillent l'environnement à long terme, permettant ainsi de saisir les incidences possibles sur le climat mondial, la sécurité alimentaire et hydrique, les écosystèmes naturels et la santé humaine. Des changements touchent actuellement les pluies et les températures, la composition chimique de l'atmosphère, les eaux de surface et souterraines disponibles, la couverture terrestre et l'état des sols, la température et l'équilibre chimique des océans, et les polluants dans l'air, l'eau et les sols. Des variations subtiles dans ces paramètres peuvent avoir de profondes conséquences sur les écosystèmes, la biodiversité et les systèmes de production alimentaire.

**Coordination ciblée des activités de prévention des catastrophes au sein de l'OMM:** la prévention des catastrophes représente une priorité pour l'OMM ainsi qu'un thème récurrent pour tous les SMHN et pour de nombreux conseils régionaux, commissions techniques, programmes et projets de l'Organisation. Il est donc impératif de la traiter de façon coordonnée. La présente feuille de route permettra non seulement d'orienter l'approche de l'OMM en la matière, mais aussi de coordonner les activités s'y rapportant au sein de l'ensemble de l'Organisation, et servira de référence pour les acteurs nationaux et internationaux les initiatives de prévention des catastrophes et les prestataires de services.

#### 1.4 Rôle de l'OMM dans la prévention des catastrophes au sein du programme mondial de développement

Soucieuse de prendre part à la prévention des catastrophes dans le cadre du programme mondial de développement, l'OMM place ce thème au cœur de ses priorités depuis de nombreuses années. Dans le *Plan stratégique de l'OMM 2016-2019*<sup>22</sup>, la prévention des catastrophes figure au premier rang des sept priorités stratégiques avec, pour résultat escompté, de renforcer les capacités des Membres à réduire les risques associés aux phénomènes météorologiques, climatiques, hydrologiques et environnementaux connexes ainsi que leurs incidences, en améliorant les informations dans ces domaines, les prévisions, les alertes et les services pour appuyer les stratégies de prévention des catastrophes et d'adaptation au changement climatique.

Dans ce contexte, le Quatorzième Congrès météorologique mondial tenu en 2003<sup>23</sup> a présenté le Programme de prévention des catastrophes de l'OMM visant à coordonner l'ensemble des

<sup>22</sup> Plan stratégique de l'OMM 2016-2019, disponible à l'adresse [http://library.wmo.int/pmb\\_ged/wmo\\_1161\\_fr.pdf](http://library.wmo.int/pmb_ged/wmo_1161_fr.pdf)

<sup>23</sup> La résolution 29 (Cg-XIV), dont le nom d'origine en 2003 était «Programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets» a été rebaptisée «Programme de réduction des risques de catastrophe» par le Quinzième Congrès météorologique mondial en 2007.



activités dans ce domaine à l'échelle de l'Organisation. L'objectif<sup>24</sup> du Programme est de «faire en sorte que les Services météorologiques et hydrologiques nationaux contribuent davantage et de façon plus efficace, systématique et durable à la protection des personnes, des moyens de subsistance et des biens, grâce au renforcement des capacités et au resserrement de la coopération dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe aux niveaux national à international». La portée et les objectifs du Programme<sup>25</sup> reposent sur le Cadre d'action de Hyogo, qui a élargi la démarche classique fondée sur des interventions postérieures aux catastrophes en englobant des mesures de prévention et de préparation.

Avec cette feuille de route, le Programme est recentré sur le Cadre de Sendai (voir les dispositions du Cadre se rapportant directement à l'OMM dans l'annexe I), en particulier ses quatre domaines d'action prioritaires pour lesquels les États appellent 1) à améliorer la compréhension des risques de catastrophe et 2) leur gestion, 3) à investir dans la réduction des risques de catastrophe, et 4) à renforcer l'état de préparation pour intervenir de manière efficace et pour «mieux reconstruire» durant la phase de relèvement et de remise en état. Le Cadre de Sendai s'inscrit dans le prolongement des réalisations effectuées par des pays et des parties prenantes au titre du Cadre d'action de Hyogo. Il apporte néanmoins plusieurs innovations, en mettant l'accent sur la gestion des risques de catastrophe plutôt que sur la gestion des catastrophes elles-mêmes; sur un résultat escompté axé sur la réduction substantielle des pertes et des risques liés aux catastrophes en termes de vies humaines, d'atteinte aux moyens de subsistance et à la santé publique, et d'atteinte aux biens économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays; et sur un objectif principal visant à prévenir l'émergence de nouveaux risques, à atténuer les risques existants et à renforcer la résilience. En outre, sept objectifs généraux (annexe II) ont été arrêtés et leur réalisation sera évaluée au niveau mondial à l'aune d'indicateurs adaptés au résultat escompté à l'échelle mondiale. Par ailleurs, des cibles et des indicateurs établis au niveau national contribueront à la réalisation de l'objectif de ce Cadre. Les États ont également défini le rôle des parties prenantes, ainsi que celui de la coopération internationale et du partenariat à l'échelle du globe.

Les SMHN jouent un rôle déterminant dans tout le processus de prévention des catastrophes et donc dans la réalisation des sept objectifs du Cadre de Sendai. Toutefois, compte tenu des capacités opérationnelles (et souvent constantes) dont ils disposent, ils sont particulièrement bien placés pour diffuser des alertes précoces multidanger, notamment dans les cas de phénomènes dangereux à déclenchement rapide qui peuvent exiger des interventions 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 (voir le septième objectif mondial), en améliorant l'accès des populations aux systèmes d'alerte précoce multidanger et aux informations et évaluations sur les risques de catastrophe à l'échelle nationale. Ce faisant, les SMHN peuvent également prendre part à la phase d'intervention et de redressement. En outre, ils sont en mesure de fournir des renseignements liés aux dangers à des fins d'évaluation des risques et de participer à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre de mesures préventives qui contribuent également aux activités d'atténuation, de préparation et de relèvement. Cet ensemble d'attributs contribuera énormément à réduire l'exposition de la collectivité aux dangers et partant, les pertes et les dommages. Enfin, le rôle crucial de l'OMM dans la coopération internationale appuie directement l'objectif f) du Cadre de Sendai, qui facilite l'application des engagements énoncés par le système des Nations Unies et les États Membres.

---

<sup>24</sup> Comme l'a défini en 2007 le Conseil exécutif de l'OMM, par le biais de son Groupe consultatif sur la prévention des catastrophes naturelles et l'atténuation de leurs effets.

<sup>25</sup> *Rapport final abrégé et résolutions du Seizième Congrès météorologique mondial*, 2011, disponible à l'adresse: [https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googleusercontent.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRXuOE/U/wmo\\_1077\\_fr.pdf](https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googleusercontent.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRXuOE/U/wmo_1077_fr.pdf)

## 2 Cadre conceptuel: définir la réduction et la gestion des risques de catastrophe

Au fil des ans, plusieurs organes décisionnaires ont établi des définitions de la réduction des risques de catastrophe (le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (UNISDR) en 2009<sup>26</sup> et 2015<sup>27</sup>, et le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) en 2012<sup>28</sup>). En règle générale, la réduction des risques de catastrophe désigne un ensemble d'activités connu sous l'appellation de **gestion des risques de catastrophe** qui requièrent des compétences pluridisciplinaires faisant intervenir de multiples acteurs et qui, mises en œuvre, contribuent à évaluer, à éviter, à réduire et à transférer les risques et les effets dommageables des catastrophes ainsi qu'à augmenter la **résilience**.

Une condition préalable à la réduction des risques de catastrophe est une **évaluation des risques** qui détermine la nature et l'ampleur des risques passés, existants et futurs potentiels. Le processus englobe le recensement, l'analyse et l'évaluation i) des dangers en fonction de leur emplacement, de leur intensité, de leur fréquence, de leur durée et de leur probabilité; ii) de la vulnérabilité en fonction de ses dimensions physiques, sociales, économiques et environnementales; iii) de l'exposition des populations et des biens aux risques; et iv) de l'efficacité des capacités de survie et d'adaptation prédominantes et autres. Les données relatives aux dangers et aux pertes et dommages postérieurs aux catastrophes facilitent l'estimation des effets futurs. Ces données doivent être référencées avec les aléas sur le plan temporel et géographique, fiables, systématiquement répertoriées et correctement archivées. L'évaluation des risques s'applique différemment pendant la phase de relèvement/prévention (ou phase «froide») de la gestion des risques de catastrophe, qui consiste à analyser les aléas, la vulnérabilité et les risques encourus à long terme, et pendant la phase de préparation/intervention (ou phase «chaude») qui nécessite des analyses en temps réel.

Munis de ces informations sur les risques, les pays peuvent élaborer des stratégies et des activités de **réduction des risques** et d'adaptation qui sont souvent présentées comme un cycle ou une spirale ascendante, comprenant quatre composantes:

1. **Prévention et atténuation:** la prévention des catastrophes exprime le concept et l'intention d'éviter complètement leurs effets négatifs éventuels par des mesures prises, normalement, en l'absence ou à l'avance d'un phénomène potentiellement dangereux. S'il n'est pas toujours possible d'éviter complètement les effets négatifs des phénomènes dangereux, leur ampleur ou leur gravité peuvent être nettement diminuées par des mesures d'atténuation. Des mesures peuvent également être prises pendant le déroulement du phénomène ou après sa survenue pour prévenir les aléas secondaires ou leurs conséquences, par exemple la contamination de l'air, des sols ou de l'eau. Il est indispensable de disposer d'informations météorologiques, climatologiques et hydrologiques pour établir des mesures efficaces de prévention et d'atténuation, à la fois structurelles (par exemple, définir des niveaux d'endiguement qui protègent les zones dans lesquelles les risques d'inondation mettent en péril les établissements humains et les activités économiques) et non structurelles (améliorer les politiques environnementales et sensibiliser le public). S'agissant des politiques de lutte contre le changement climatique, il convient de noter que le terme d'atténuation n'a pas la même définition pour le GIEC qui l'emploie pour désigner la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
2. **Préparation:** l'expression englobe les connaissances et les capacités requises pour anticiper efficacement, réagir et récupérer des impacts de catastrophes probables,

<sup>26</sup> UNISDR, 2009: UNISDR Terminologie pour la prévention des risques de catastrophe, disponible à l'adresse: [http://www.unisdr.org/files/7817\\_UNISDRTerminologyFrench.pdf](http://www.unisdr.org/files/7817_UNISDRTerminologyFrench.pdf)

<sup>27</sup> UNISDR, 2015: *Rendre le développement durable: l'avenir de la réduction des risques de catastrophe. Bilan mondial 2015 pour la réduction des risques de catastrophe*, disponible à l'adresse: [http://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/2015/en/gar-pdf/GAR2015\\_FR.pdf](http://www.preventionweb.net/english/hyogo/gar/2015/en/gar-pdf/GAR2015_FR.pdf)

<sup>28</sup> GIEC (2012). Glossary of terms. In: *Managing the Risks of Extreme Events and Disasters to Advance Climate Change Adaptation* [Field, C.B., V. Barros, T.F. Stocker, D. Qin, D.J. Dokken, K.L. Ebi, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, G.-K. Plattner, S.K. Allen, M. Tignor et P.M. Midgley (éd.)]. A Special Report of Working Groups I and II of the Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC). Cambridge, Royaume-Uni. et New York, New York, États-Unis, p. 555-564, disponible à l'adresse [https://www.ipcc.ch/pdf/special-reports/srex/SREX-Annex\\_Glossary.pdf](https://www.ipcc.ch/pdf/special-reports/srex/SREX-Annex_Glossary.pdf)

imminentes ou en cours. La préparation vise à gérer efficacement les situations d'urgence et à permettre une transition harmonieuse entre la réponse et la reprise soutenue, et englobe des activités telles que la planification, l'entreposage d'équipement et de vivres, la mise en place de mécanismes de coordination, d'évacuation et d'information du public, et la formation et les exercices sur le terrain connexes. Ceux-ci doivent s'appuyer sur les institutions et sur les capacités juridiques et budgétaires. Le système d'alerte précoce multidanger (MHEWS) est un élément essentiel de l'état de préparation.

3. **Réaction:** les mesures réactives sont adoptées pendant ou immédiatement après une catastrophe afin de sauver des vies, de réduire les incidences, d'assurer la sécurité publique et de satisfaire les besoins de subsistance de base des personnes touchées. Certaines de ces mesures, telles que la fourniture de logements temporaires et l'approvisionnement en eau, se prolongent parfois durablement pendant la phase de redressement. La réaction figure donc au cœur de la planification de l'aide humanitaire.
4. **Redressement:** les décisions et les opérations de redressement visent à rétablir ou à renforcer les moyens de subsistance, la santé, ainsi que les biens, les systèmes et les activités économiques, physiques, sociaux, culturels et environnementaux à la suite d'une situation d'urgence ou d'une catastrophe, en respectant les principes du développement durable et de la résilience qui préconisent de mieux reconstruire pour éviter ou atténuer les risques de catastrophe et s'y adapter.

La Figure 4 donne une vue d'ensemble de la façon dont les informations météorologiques et climatologiques sont intégrées dans le cycle de gestion des risques de catastrophe se rapportant à des phénomènes météorologiques spécifiques.

Les catastrophes portent atteinte à des vies humaines et ont de profondes incidences sur les économies locales et nationales, en sapant parfois des années d'acquis engrangés par des pays aux ressources limitées en matière de développement. Les services météorologiques, climatologiques et hydrologiques sont donc également indispensables pour mettre en place une protection financière contre les risques résiduels. Lorsque ceux-ci ne peuvent pas être efficacement diminués, il convient de les gérer par des **mécanismes de financement des risques de catastrophe qui englobent le transfert des risques**, tels que les régimes d'assurance et les systèmes d'assurance indexés sur les conditions météorologiques et appuyés par les gouvernements.

La prévention des catastrophes est indissociablement liée à **l'adaptation aux changements climatiques**, ne serait-ce que par les informations qu'elle fournit en amont. Les aléas naturels menacent la société, en particulier ceux aggravés voire déclenchés par la variabilité et l'évolution du climat. Comme cela a été rappelé lors de multiples conférences et sommets mondiaux des Nations Unies, la prévention des catastrophes et l'adaptation au changement climatique sont donc indispensables pour protéger les investissements dans le développement, mais aussi pour construire un développement plus durable et plus résilient. Il convient d'associer la prévention des catastrophes et l'adaptation au changement climatique, et de les intégrer dans les activités de développement pour améliorer leur efficacité et leurs incidences à plus longue échéance. La prévention et l'adaptation ont pour objectif commun de réduire les incidences négatives des aléas par des mesures d'anticipation, d'atténuation, de préparation, de réaction et de redressement, de diminuer les vulnérabilités et le degré d'exposition et d'accroître la résilience à long terme. Toutefois, l'adaptation ne porte que sur le changement climatique, alors que la prévention couvre tous les aléas, y compris ceux relatifs au climat. L'adaptation s'inscrit dans le long terme (le climat étant défini comme la moyenne des conditions météorologiques), tandis que la prévention gère toutes les échelles de temps, dont les phénomènes dangereux à déclenchement soudain tels que les tremblements de terre et les catastrophes à déclenchement lent tels que les épisodes de sécheresse et les modifications insidieuses de l'environnement. L'adaptation au changement climatique peut donc être considérée comme un sous-ensemble ciblé de la prévention des catastrophes qui, à son tour, peut s'inscrire plus largement dans le cadre du développement et de la pérennité. Un SMHN efficace et fiable constitue un élément clé dans la prévention des catastrophes et l'adaptation au changement climatique, en fournissant des informations hydrométéorologiques essentielles et de haute qualité. Par exemple, lorsqu'il est convenu de «reconstruire mieux» après une

catastrophe, l'emplacement et le type d'infrastructure doivent être choisis en tenant compte des divers scénarios de changement climatique. Si la construction ne peut pas être entreprise au-delà d'un certain niveau, un système d'alerte précoce approprié doit être mis en place pour informer les collectivités en cas de dépassement des seuils critiques pouvant menacer des vies humaines et des biens. Des plans stratégiques nationaux destinés à renforcer et à moderniser les SMHN doivent être élaborés à partir de grands objectifs nationaux de planification portant sur des domaines pertinents qui englobent, entre autres, la gestion des situations d'urgence, le développement durable, l'adaptation au changement climatique, l'aviation, l'agriculture, l'énergie et les ressources en eau. Ces plans doivent également être compatibles et présenter des liens spécifiques avec des programmes et politiques régionaux et mondiaux dans certains domaines des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques, suivant le cas, et respecter les normes de l'OMM.

La Figure 5 expose une vue d'ensemble du rôle crucial qu'un SMHN peut jouer dans la gouvernance nationale de la prévention des catastrophes et présente simultanément des activités régulières de prestation de services et d'autres plus spécifiquement axées sur la prévention de catastrophes. Il convient d'insister sur un élément qui est souvent négligé dans les discussions relatives à la prévention des catastrophes: le rôle des SMHN couvre toutes les échelles de temps, qu'il s'agisse de diffuser des alertes précoces portant sur des conditions météorologiques ou des inondations ou de communiquer des renseignements liés à des phénomènes saisonniers ou climatiques à déclenchement plus lent. Autre point important, les SMHN ont un rôle déterminant à jouer en matière de prévention, et contribuer ainsi à réduire le degré d'exposition de la société aux risques et à accroître la résilience.

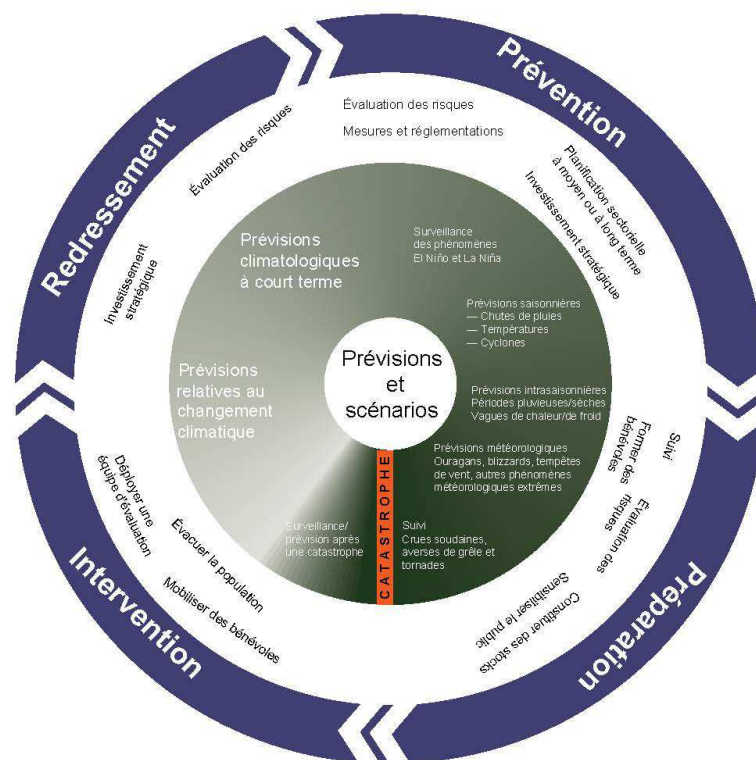


Figure 4. Intégrer les informations sur le climat dans le cycle de gestion des risques de catastrophe (source: Hellmuth et al., 2011)<sup>29</sup>

<sup>29</sup> Hellmuth M.E., Mason S.J., Vaughan C., van Aalst M.K. et Choularton R. (éd.) 2011. A Better Climate for Disaster Risk Management. International Research Institute for Climate and Society (IRI), Columbia University, New York, États-Unis, disponible à l'adresse: [http://iri.columbia.edu/wp-content/uploads/2013/07/CSP3\\_Final.pdf](http://iri.columbia.edu/wp-content/uploads/2013/07/CSP3_Final.pdf).

**Que signifie la prévention des catastrophes pour un SMHN?** Pour un SMHN, la prévention d'une catastrophe est le résultat attendu d'une prestation de services efficace qui consiste à recueillir et à diffuser des informations sur les risques et les aléas, afin que les parties prenantes concernées, les décideurs et le grand public puissent contribuer à protéger la population, à réduire les pertes économiques et les risques de catastrophe et, en dernier lieu, à accroître la résilience de la collectivité par des mesures structurelles et non structurelles de prévention, de réaction et d'adaptation.

**Que signifie la gestion des risques de catastrophe pour un SMHN?** Pour un SMHN, la gestion des risques de catastrophe englobe des processus qui lui permettent de travailler en partenariat avec d'autres acteurs, de comprendre les besoins des utilisateurs et les risques de catastrophe – aléas, degrés d'exposition et vulnérabilités – et de fournir des produits et des services efficaces à l'appui des décisions en matière de gestion des risques de catastrophe.

### **Quel est le rôle des SMHN dans la gestion des risques de catastrophe?**

Les observations, la surveillance et les prévisions hydrométéorologiques ainsi que le traitement des données connexes assurés par les SMHN sont indispensables pour une gestion des risques saine. La fonction des SMHN dans toutes les phases de la gestion des risques se décline comme suit:

1. Représenter la seule voix faisant autorité pour les informations relatives aux aléas hydrométéorologiques (et à d'autres aléas dans le cadre de leurs mandats individuels) pouvant être utilisées à des fins de prévention, d'atténuation, de préparation (alertes précoces comprises), de réaction et de redressement, ainsi que d'évaluation des risques et pertes/dommages et de protection financière;
2. Donner des conseils et présenter les méthodes qui peuvent être adoptées pour réduire le degré d'exposition et les vulnérabilités, et accroître la résilience de la société, par des mesures à la fois structurelles et non structurelles, telles que la diffusion d'informations sur le climat qui mettent en évidence les vulnérabilités potentielles de certains territoires face à des aléas connus;
3. Informer, mobiliser et nouer des partenariats avec des instituts universitaires et d'autres experts qui peuvent fournir ce type d'informations et ces conseils; et,
4. Éduquer et sensibiliser le grand public et les instances décisionnaires tactiques et stratégiques (organes gouvernementaux et non gouvernementaux) au sujet des aléas et des risques connexes, ainsi que des alertes et incertitudes associées.

L'importance de la **prestation de services** dans le cycle de gestion des risques de catastrophe apparaît clairement dans les descriptions présentées ci-avant. Par conséquent, toutes les activités décrites dans les sections ci-après obéiront aux six principes définis dans la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services<sup>30</sup>. En outre, il est manifestement essentiel d'examiner la prévention des catastrophes à toutes les étapes du cycle de prestation des services (voir figure 6). Pour élaborer les méthodes que les SMHN peuvent adopter à l'appui de la prévention des catastrophes, il convient donc de respecter les principes fondamentaux qui fondent la participation des utilisateurs et les partenariats, c'est-à-dire de mettre au point et de délivrer des services qui répondent aux besoins des utilisateurs et fassent l'objet d'un suivi et d'améliorations réguliers. Une prestation de services réussie en matière de prévention dépend de ces facteurs, du développement des capacités et de la gestion des connaissances.

---

<sup>30</sup> OMM, 2014: Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services et plan de mise en œuvre, disponible à l'adresse:  
[https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googledrive.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRZUzOEU/wmo\\_1129\\_fr.pdf](https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googledrive.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRZUzOEU/wmo_1129_fr.pdf)



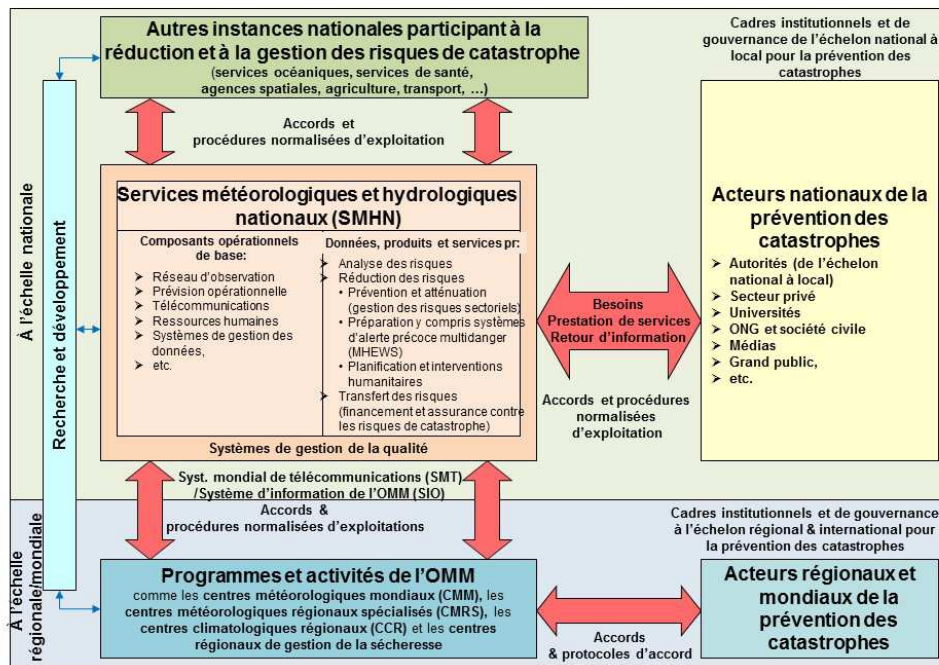


Figure 5. Cadre général présentant l'élaboration et la fourniture des produits et services par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux et les partenaires associés à l'appui de la gestion des risques de catastrophe à l'échelle nationale (source: Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM, 2016)



Figure 6. Étapes et éléments de la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services (source: OMM, 2014)

### 3 Définition et élaboration des activités prioritaires

Les sections précédentes ont exposé les besoins et les motifs justifiant la création de la feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes. La présente section expose les principes qui régissent la définition et l'élaboration des activités prioritaires en tant que composantes clés de la feuille de route. Les activités et les projets actuels et futurs de l'OMM en matière de prévention des catastrophes s'articulent comme suit:

- **Des domaines thématiques** (conformes au Cadre de Sendai, section 3.1); et
- **Des piliers d'activités d'appui transsectorielles** (conformes à la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services, section 3.2).

La présente feuille de route vise également à mettre à profit les mécanismes, les activités et les projets existants de l'OMM et à établir des liens avec des initiatives externes afin que les Membres de l'OMM bénéficient concrètement de la collaboration et de la coordination à l'échelle nationale, régionale et mondiale (section 03.3). Sa couverture temporelle correspondant à celle du Cadre de Sendai, soit presque quatre intersessions de l'OMM, le document devra être «évolutif» et décrire un premier ensemble de catégories d'activités, complété par un plan de mise en œuvre applicable aux intersessions de quatre ans (avec des plans de travail semestriels) qui prévoient les principales tâches à effectuer et fixe le calendrier.

La prévention des catastrophes évoluera certainement avec le temps et la présente feuille de route devra faire l'objet de concertations régulières et de mises à jour, avec l'approbation des instances décisionnaires de l'OMM. Ces travaux s'appuieront sur des sessions du Congrès et du Conseil exécutif, des circulaires adressées aux Membres, des réunions de groupes de travail relevant du Conseil exécutif, des sessions des conseils régionaux et des commissions techniques de l'OMM et des réunions entre leurs présidents, leurs groupes de gestion, les coordonnateurs pour la prévention des catastrophes et des équipes d'experts et des groupes de travail, et sur des réunions de groupes de travail pour l'interface utilisateur chargés de la prévention des catastrophes. Des consultations régulières seront également organisées au sein du Secrétariat et entre des partenaires et des utilisateurs clés sélectionnés (voir section 5).

#### 3.1 Domaines thématiques conformes au Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)

La mise en application du Cadre d'action de Hyogo s'est traduite par une évolution des politiques et des cadres juridiques et institutionnels nationaux portant sur la prévention des catastrophes, qui s'est elle-même répercutée sur le rôle et sur les accords de coopération des SMHN. Ces changements ont ouvert de nouvelles perspectives, favorisant notamment une meilleure reconnaissance des SMHN par les pouvoirs publics et les parties prenantes, ce qui pourrait développer leurs partenariats et augmenter leurs ressources potentielles. Toutefois, il en est également résulté une demande et des responsabilités accrues pour les SMHN, qui doivent désormais fournir des produits et des services à un plus large éventail d'acteurs et de décideurs en matière de prévention des catastrophes. Pour relever ces enjeux, le Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM a mis en évidence la contribution des SMHN à la prévention des catastrophes dans un certain nombre de domaines thématiques, tels que i) l'analyse des aléas et des risques, ii) les systèmes d'alerte précoce multidanger, iii) la gestion des risques sectoriels, iv) la planification des interventions humanitaires et v) le financement des risques de catastrophe et le transfert des risques financiers. Ces domaines thématiques ont été tirés du cycle général de gestion des risques de catastrophe (section 2) et concordent avec le Cadre d'action de Hyogo; ils font également partie des catégories d'activités prioritaires relevées dans l'Exemple représentatif dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe relatif à la Plate-forme d'interface utilisateur du Cadre mondial pour les services climatologiques<sup>31</sup>.

Chacun de ces thèmes du Programme de réduction des risques de catastrophe reste pertinent et maintient une «approche centrée sur les populations» telle que la préconise le Cadre

---

<sup>31</sup> [http://www.gfcs-climate.org/sites/default/files/Priority-Areas/Disaster%20risk%20reduction/GFCS-DISASTER-RISK-REDUCTION-EXEMPLAR-14467\\_fr.pdf](http://www.gfcs-climate.org/sites/default/files/Priority-Areas/Disaster%20risk%20reduction/GFCS-DISASTER-RISK-REDUCTION-EXEMPLAR-14467_fr.pdf)

d'action de Sendai. Toutefois, à présent que ce nouveau Cadre entre en vigueur, avec de nouvelles exigences pour les SMHN et l'OMM, la feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes se rapproche clairement des quatre priorités d'action du Cadre de Sendai (tableau 1) et montre de quelle façon les SMHN et l'Organisation contribuent déjà ou contribueront à la mise en œuvre de chacune de ces priorités. Ce faisant, elle prend également en compte les objectifs et les priorités relatifs à la prévention des catastrophes d'autres cadres internationaux de développement.

Tableau 1. Liens entre les priorités d'action du Cadre de Sendai et les domaines thématiques du Programme de réduction des risques de catastrophe

| Fonctions essentielles des SMHN / activités et capacités                                                                                                                                                                                        | Thèmes du Programme de réduction des risques de catastrophe                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                   | Priorités d'action du Cadre de Sendai                                                                |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                 | Catastrophe (phase «chaude»)                                                                                                                                                                                                        | Absence de catastrophe (phase «froide»)                                                                                                                                                                                           |                                                                                                      |
| <b>Observation, surveillance, gestion et échange des données</b>                                                                                                                                                                                | <b>Évaluation des risques</b> en temps réel (recensement, analyse et évaluation des risques et des aléas)                                                                                                                           | <b>Évaluation des risques</b> à long terme (recensement, analyse et évaluation des risques et des aléas)                                                                                                                          | <b>Comprendre les risques de catastrophe</b>                                                         |
|                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Prévention et atténuation</b> par des mesures structurelles et non structurelles (temporaires)                                                                                                                                   | <b>Prévention et atténuation</b> visant à réduire les risques sectoriels par des mesures structurelles et non structurelles                                                                                                       | <b>Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience</b>            |
| <b>Traitement des données, modélisation et prévision sans discontinuité (élaboration de prévisions)</b>                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Financement des risques de catastrophe et transfert des risques financiers</b>                                                                                                                                                 |                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>Préparation</b> en vue d'interventions efficaces et redressement par le biais de <b>systèmes d'alerte précoce multidanger (MHEWS*)</b> (systèmes d'alerte précoce axés sur les incidences pour les aléas à déclenchement rapide) | <b>Préparation</b> en vue d'interventions efficaces et redressement par le biais de <b>systèmes d'alerte précoce multidanger (MHEWS*)</b> (systèmes d'alerte précoce axés sur les incidences pour les aléas à déclenchement lent) | <b>Améliorer la préparation pour une intervention efficace et pour «Faire et reconstruire mieux»</b> |
| <b>Instruments tels que les travaux réglementaires (normes, manuels, directives, gestion de la qualité, etc.), développement des capacités (projets de démonstration, formation, etc.), partenariats, coordination, coopération et échanges</b> | Appui aux <b>interventions humanitaires</b> (dans les situations d'urgence)                                                                                                                                                         | Appui à la <b>planification humanitaire</b> (préparation et relèvement)                                                                                                                                                           |                                                                                                      |
|                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                     | <b>Participation des SMHN et de l'OMM à la gouvernance du Programme de réduction des risques de catastrophe à différents niveaux</b>                                                                                              | <b>Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer</b>                      |

\* Le thème des systèmes d'alerte précoce multidanger couvre les quatre domaines d'action prioritaires.

### 3.2 Piliers d'activités d'appui transsectorielles, conformes à la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services

La feuille de route a pour objet d'améliorer l'élaboration, la prestation et l'utilisation des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques en matière de prévention des catastrophes. Chaque domaine thématique est traité par les piliers d'activités suivants<sup>32</sup> qui correspondent largement aux étapes et aux éléments du modèle de prestation de services de l'OMM (indiqués par →):

<sup>32</sup> D'après le Plan de travail de l'OMM relatif au Programme de réduction des risques de catastrophe 2012-2015 (annexe de la résolution 8 (EC-64)).

- **Participation des parties prenantes et des utilisateurs;**
- **Partenariats et collaboration** (y compris la mobilisation des ressources) → mobiliser les utilisateurs, évaluer leurs besoins et établir des partenariats;
- Développement des capacités par le biais de **produits de diffusion du savoir** (directives, normes, modules de formation) → concevoir et fournir des services, adapter les produits et les services aux besoins des utilisateurs, maintenir les services, développer les compétences et mettre en commun les bonnes pratiques;
- Développement des capacités par le biais de **projets pilotes et de projets de démonstration** (présenter les produits de diffusion du savoir et les améliorer, par exemple, par des ateliers de formation) → concevoir et fournir des services, adapter les produits et les services aux besoins des utilisateurs, maintenir les services, développer les compétences et mettre en commun les bonnes pratiques;
- **Recherche et développement** → élaborer et améliorer les services; et,
- **Manifestations connexes**

Pour concrétiser ces avancées, il importe de développer les capacités de nombreux SMHN en matière de fonctionnement et de prestation de services, en particulier dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Dans le cadre d'une stratégie conçue à cet effet, des efforts importants ont été déployés pour inciter les SMHN, les Membres, les conseils régionaux, les commissions techniques et les programmes scientifiques et techniques, à participer à des réseaux internationaux et à établir des partenariats stratégiques et des liens avec des programmes, des cadres et des manifestations internes et externes (voir section 0 ci-après).

### 3.3 Liens internes et externes et coordination

La feuille de route n'étant pas un programme distinct, il est nécessaire de faire le lien avec divers mécanismes et processus internes et externes qui influent sur les activités de l'OMM en matière de prévention des catastrophes – une composante essentielle des réalisations des SMHN.

**Liens internes:** la résolution 4.2/1 (EC-66) invite à «*mettre en œuvre de manière cohérente les priorités de l'OMM en matière de prévention des catastrophes au sein de tous les programmes et projets de l'Organisation, compte tenu des recommandations formulées par les conseils régionaux et, le cas échéant, de l'avis des commissions techniques*», de «*définir clairement le rôle des Services météorologiques et hydrologiques nationaux [...] à l'intention des partenaires de l'OMM, des organismes des Nations Unies et des mécanismes de planification*» et de façon conforme «*au Plan stratégique et au Plan opérationnel de l'OMM ainsi qu'aux plans de travail afférents aux programmes et projets pertinents de l'Organisation*».

Le Plan stratégique de l'OMM pour la période 2016-2019 intègre la réduction des risques de catastrophe dans les sept priorités clés de l'OMM. Il préconise en particulier d'améliorer l'exactitude et l'efficacité des prévisions axées sur les impacts et des alertes précoces multidanger concernant les phénomènes météorologiques, hydrologiques et environnementaux à fort impact, afin de participer aux efforts internationaux portant sur la prévention des catastrophes, la capacité d'adaptation et la prévention, notamment face aux risques associés à l'accélération de l'urbanisation. Le tableau 2 présente les documents stratégiques et les plans de mise en œuvre d'autres priorités de l'OMM qu'il convient de lier avec la feuille de route et son plan de mise en œuvre.

Tableau 2. Liens avec les documents stratégiques et les plans de mise en œuvre d'autres priorités de l'OMM

| Priorité de l'OMM                                                   | Document stratégique                                                                                                                                                                               | Plan de mise en œuvre                                                            |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| Réduction des risques de catastrophe                                | Feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes                                                                                                                                      | Plan de mise en œuvre de la feuille de route pour la prévention des catastrophes |
| Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC)              | Plan de mise en œuvre du CMSC et son annexe sur l'élément «Plate-forme d'interface utilisateur (PIU)» qui, à son tour, contient l'exemple représentatif de la réduction des risques de catastrophe | Plan opérationnel et relatif aux ressources du CMSC 2016-2018                    |
| Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS) | Stratégie d'élaboration et de mise en œuvre du WIGOS                                                                                                                                               | Plan de mise en œuvre du WIGOS                                                   |
| Assistance météorologique à l'aviation                              | Plan mondial de navigation aérienne (GANP) de l'OACI 2013-2028                                                                                                                                     |                                                                                  |
| Régions polaires et de haute montagne                               |                                                                                                                                                                                                    | Plan de mise en œuvre de la Veille mondiale de la cryosphère (GCW)               |
| Développement des capacités                                         | Stratégie de l'OMM pour le développement des capacités et Plan de mise en œuvre                                                                                                                    |                                                                                  |
| Gouvernance                                                         | Livre blanc soumis au Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle relevant du Conseil exécutif                                                                             |                                                                                  |
|                                                                     |                                                                                                                                                                                                    |                                                                                  |
| <b>Ensemble</b>                                                     | <b>Plan stratégique de l'OMM pour la période 2016-2019</b>                                                                                                                                         | <b>Plan opérationnel de l'OMM pour la période 2016-2019</b>                      |

Le tableau 3 expose également d'autres plans de travail importants afférents aux programmes et projets pertinents de l'OMM que la feuille de route et son plan de mise en œuvre doivent prendre en compte.

Tableau 3. Liens avec d'autres plans de travail afférents aux programmes et projets pertinents de l'OMM

| Document stratégique                                                                                                                                                                                                                                          | Plan de mise en œuvre                                                                                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services et plan de mise en œuvre <sup>33</sup>                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                             |
| Cadre de référence de l'OMM pour la gestion de la qualité / Système de gestion de la qualité <sup>34</sup>                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                                                             |
| Stratégie de mobilisation des ressources de l'OMM <sup>35</sup>                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                                                                             |
| Déclaration de la Conférence de Madrid                                                                                                                                                                                                                        | Plan d'action de la Conférence de Madrid <sup>36</sup> (adopté par la Conférence internationale sur les avantages socio-économiques des informations et services météorologiques, climatologiques et hydrologiques en 2007) |
| Plans stratégiques et opérationnels des conseils régionaux, des commissions techniques et des programmes de l'OMM associés (y compris des programmes associés/coparrainés), systèmes et projets et leurs groupes de travail et équipes d'experts (annexe III) |                                                                                                                                                                                                                             |

**Liens externes:** Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience / cadres internationaux de développement des Nations Unies et événements connexes («facteurs externes», exemples): autres initiatives tierces de prévention des catastrophes et protocoles d'accord (Bureau de la coordination des affaires humanitaires et OMM, etc.)

<sup>33</sup>

[https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googleusercontent.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRZUzOEU/wmo\\_1129\\_fr.pdf](https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googleusercontent.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXRZUzOEU/wmo_1129_fr.pdf)

<sup>34</sup> [http://www.bom.gov.au/wmo/quality\\_management.shtml](http://www.bom.gov.au/wmo/quality_management.shtml)

<sup>35</sup> <http://www.wmo.int/pages/prog/dra/rmo.php>

<sup>36</sup> [http://www.preventionweb.net/files/2621\\_madrid07ActionPlanwebE.pdf](http://www.preventionweb.net/files/2621_madrid07ActionPlanwebE.pdf)



Tableau 4. Liens avec des cadres et des plans externes

| Thème                                                            | Documents cadres                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Prévention des catastrophes                                      | Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 et<br>- Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience <sup>37</sup><br>- Guides de mise en œuvre «De la parole aux actes» ( <i>Words into Action</i> ) |
| Petits États insulaires en développement                         | Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) <sup>38</sup>                                                                                                                                                                                                |
| Financement du développement                                     | Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement <sup>39</sup>                                                                                                                                                                               |
| Développement durable                                            | Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030<br>Objectifs de développement durable <sup>40</sup>                                                                                                                                                                             |
| Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets | Accord de Paris <sup>41</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Action humanitaire                                               | Résultats du Sommet mondial sur l'action humanitaire 2016                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Questions urbaines                                               | Résultats de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain (Habitat III) (Quito, Équateur, octobre 2016)                                                                                                                                                                           |
| Observation de la Terre                                          | Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) Plan stratégique pour 2016-2025: mise en œuvre du Système mondial des systèmes d'observation de la Terre (GEOS) <sup>42</sup>                                                                                                                                        |

## 4 Activités de l'OMM à l'appui de la prévention des catastrophes

Comme indiqué précédemment, les activités de prévention des catastrophes et leurs objectifs pourront être réalisés dans les cadres existants de l'OMM ou de partenaires, de groupes d'experts, de conseils régionaux, de commissions techniques et, dans certains cas, d'organismes partenaires. Dans la mesure du possible, elles s'organiseront comme suit:

- **Domaines thématiques** et **pilliers d'activités** d'appui transsectorielles;
- Définition d'une échelle spatiale **nationale et locale**, auquel cas l'activité relève des SMHN, ou **mondiale et régionale**, auquel cas elle relève des réseaux régionaux et mondiaux de l'OMM et de son Secrétariat, et
- Définition d'une échelle temporelle **à court** ou **à long terme**.

Il convient de souligner que la description ci-après concerne de grandes catégories d'activités et que la présente édition de la feuille de route de l'OMM en matière de prévention des catastrophes s'inscrit à l'échelle nationale et régionale, et dans la période 2016-2019. Ces activités seront mises à jour et approuvées par les Membres de l'OMM. Plusieurs d'entre elles tirées du Plan de travail pour la réduction des risques de catastrophe (2012-2015) et de plans d'autres instances de l'Organisation seront probablement maintenues dans le plan de mise en œuvre de la feuille de route et dans ses plans de travail semestriels. Au fil du temps, des indications supplémentaires désigneront l'instance chargée de chaque activité et la façon dont chaque Région (et Membre ou autre instance de l'Organisation) pourra adapter la feuille de route à ses besoins particuliers.

La communauté météorologique dispose d'un large éventail de produits et de services pour mettre en œuvre le Cadre de Sendai. Dans la section ci-après, les auteurs se sont attachés à intégrer plusieurs activités en cours et proposées<sup>43</sup> au titre de priorités d'action du Cadre de

<sup>37</sup> [http://www.preventionweb.net/files/33703\\_actionplanweb14.06cs1.pdf](http://www.preventionweb.net/files/33703_actionplanweb14.06cs1.pdf)

<sup>38</sup> <http://www.sids2014.org/samoapathway>

<sup>39</sup> [http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/69/313&Lang=F)

<sup>40</sup> <http://www.un.org/sustainabledevelopment/es/objetivos-de-desarrollo-sostenible/>

<sup>41</sup> [http://unfccc.int/paris\\_agreement/items/9485.php](http://unfccc.int/paris_agreement/items/9485.php)

<sup>42</sup> [https://www.earthobservations.org/geoss\\_wp.php](https://www.earthobservations.org/geoss_wp.php)

<sup>43</sup> Par des représentants de SMHN de Membres de l'OMM.



Sendai<sup>44</sup>, en s'appuyant sur une enquête comparative détaillée visant à évaluer dans quelle mesure les activités passées et en cours ont contribué et continuent de contribuer à mettre en œuvre ces quatre activités prioritaires. Le plan de mise en œuvre soulignera en outre l'impact des activités futures transsectorielles spécifiques de l'OMM sur l'application du Cadre de Sendai et sur la réalisation des buts et objectifs d'autres cadres internationaux dans le domaine de la prévention des catastrophes.

En outre, la plupart des activités toucheront tous les domaines thématiques, les piliers et les priorités d'action du Cadre de Sendai, par exemple:

- Recensement des **activités de formation** relatives à la prévention des catastrophes au niveau régional, au niveau des bassins transfrontaliers et au niveau national, des activités possibles en matière de formation intersectorielle ou organisationnelle, des offres de formation du Bureau de l'enseignement et de la formation professionnelle de l'OMM pour les SMHN, et des usagers de l'information (par un colloque de formation de l'OMM, des ateliers sectoriels et avec des organismes humanitaires);
- Mise en place d'une bibliothèque (comprenant des produits de diffusion du savoir tels que des **directives** et des **recueils de bonnes pratiques** dans les domaines thématiques et les piliers susmentionnés, par exemple l'établissement de partenariats et de services de soutien technique comme ceux portant sur la gestion intégrée des crues et des sécheresses);
- Sélection de **projets** davantage centrés sur la prévention des catastrophes qui pourraient produire de meilleurs résultats, comme un module d'association des parties prenantes pour les projets de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes de l'OMM; et,
- Utilisation et identification des **partenariats** existants et potentiels pour mener l'ensemble initial d'activités clés.

Le tableau 5 illustre comment ces activités peuvent être structurées en fonction des domaines thématiques et des piliers d'activités.

<sup>44</sup> Voir également dans le *Bulletin* de l'OMM, vol. 64 (2) article «Vers une réduction substantielle des risques de catastrophe d'ici à 2030» du Bulletin <http://www.wmo.int/bulletin/fr/content/towards-substantially-reduced-disaster-risk-2030-0>

Tableau 5. Structuration des activités prioritaires proposée par domaine thématique et par pilier d'activité, comprenant des exemples d'activités en cours (liste non exhaustive).

|                                                                    | <b>Pilier</b>                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                   |                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                                                                                                                                                                     |                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Domaine thématique</b>                                          | <b>Participation des parties prenantes et des utilisateurs</b>                                                                                                                        | <b>Partenariats, collaboration et participation des réseaux</b>                                                                   | <b>Produits de diffusion du savoir</b>                                            | <b>Projets pilotes et de démonstration (formations incluses)</b>                                                                                                                                                                                                   | <b>Recherche et développement</b>                                                                                                                                                   | <b>Manifestations</b>                                                                                                                                      |
| <b>Évaluation des risques et des aléas</b>                         | Groupes de travail pour l'interface utilisateur relatifs à la réduction des risques de catastrophe<br>Analyse des aléas et des risques<br>Plate-forme d'interface utilisateur du CMSC | Pertes et dommages en vertu de la CCNUCC<br>IRDR<br>INFORM                                                                        | Atlas OMM-CRED<br>Identifiants des phénomènes<br>Manuel de cartographie des crues | Profils de pays                                                                                                                                                                                                                                                    | GIEC                                                                                                                                                                                | COP 21                                                                                                                                                     |
| <b>Prévention et atténuation</b>                                   | APFM<br>Programme de gestion intégrée des sécheresses                                                                                                                                 | UNISDR<br>OMS<br>APFM <sup>45</sup> /<br>Programme de gestion intégrée des sécheresses <sup>46</sup>                              | Manuels                                                                           | APFM<br>Programme de gestion intégrée des sécheresses                                                                                                                                                                                                              | Recherche en matière de santé                                                                                                                                                       | Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain (Habitat III)<br>Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe |
| <b>Préparation / systèmes d'alerte précoce multidanger (MHEWS)</b> | Groupes de travail pour l'interface utilisateur relatifs à la réduction des risques de catastrophe<br>MHEWS<br>PUI CMSC                                                               | IN-MHEWS <sup>47</sup> /<br>CREWS <sup>48</sup><br>Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)<br>CADRI <sup>49</sup> | Directives                                                                        | Projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes et la réduction des risques de catastrophe<br>Projet de démonstration concernant la prévision des inondations côtières<br>Système d'indications relatives aux crues éclair | Fourniture de prévisions axée sur les impacts et d'alertes fondées sur les risques<br>Projet de recherche sur la prévision des phénomènes météorologiques à fort impact (HIWeather) | IC-MHEWS<br>Madrid+10<br>Plate-forme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe                                                                 |

<sup>45</sup> Programme associé de gestion des crues (APFM), <http://www.apfm.info/><sup>46</sup> Programme de gestion intégrée des sécheresses, <http://www.droughtmanagement.info/><sup>47</sup> Réseau international sur les systèmes d'alerte précoce multidanger (IN-CREWS), <http://www.wmo.int/pages/prog/drr/documents/IN-MHEWS/IN-MHEWS.html><sup>48</sup> Initiative CREWS (Système d'alerte précoce face aux catastrophes climatiques), <http://newsroom.unfccc.int/lpaa-fr/resilience/risques-climatiques-et-systemes-d-alerte-precoce/><sup>49</sup> Initiative pour le renforcement des capacités d'intervention en cas de catastrophe (CADRI), <http://www.cadri.net/>

|                                                                                   | <b>Pilier</b>                                                                                                                                |                                                                                                      |                                           |                                                                  |                                   |                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Domaine thématique</b>                                                         | <b>Participation des parties prenantes et des utilisateurs</b>                                                                               | <b>Partenariats, collaboration et participation des réseaux</b>                                      | <b>Produits de diffusion du savoir</b>    | <b>Projets pilotes et de démonstration (formations incluses)</b> | <b>Recherche et développement</b> | <b>Manifestations</b>                                                                                   |
| <b>Planification des interventions humanitaires</b>                               | Équipe spéciale pour l'humanitaire de l'OMM                                                                                                  | Coordination avec le Système mondial d'alerte en cas de catastrophe <sup>50</sup> IASC <sup>51</sup> | Directives                                | Projets pilotes                                                  |                                   | Sommet mondial sur l'aide humanitaire                                                                   |
| <b>Financement des risques de catastrophe et transfert des risques financiers</b> | Groupes de travail pour l'interface utilisateur relatifs à la réduction des risques de catastrophe<br>Financement des risques de catastrophe | Initiative financière du PNUE                                                                        | Directives<br>Manuel des bonnes pratiques |                                                                  |                                   | Forum sur la compréhension des risques<br>Conférence internationale sur les catastrophes et les risques |

#### 4.1 Bâtir un socle et classer les activités par priorité

Pour mener à bien les propositions ci-après, il conviendra en premier lieu de bâtir un socle solide regroupant les capacités, les lacunes et les besoins des Membres. Cet exercice peut englober:

- Une enquête auprès des Membres, des conseils régionaux, des commissions techniques, d'autres programmes et du Secrétariat, qui recense les activités et les enjeux principaux à l'appui de la prévention des catastrophes à l'échelle régionale, nationale et locale, dont un récapitulatif des activités récentes ou en cours de l'OMM (par exemple, le Programme de réduction des risques de catastrophe, le Programme des services météorologiques destinés au public (PSMP), le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE), et les programmes de développement des capacités, les travaux de la Commission de climatologie (CCL) de l'OMM, etc.) portant sur la prévention des catastrophes et l'adaptation au changement climatique;
- Un colloque ou une conférence rassemblant les Membres, les commissions techniques, les conseils régionaux, le Secrétariat de l'OMM ainsi que des partenaires externes et des experts pour débattre du rôle de l'Organisation et des SMHN dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai et d'autres cadres internationaux, et définir de nouvelles priorités pour le Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM (à partir d'une lecture attentive de ces cadres et des conclusions de l'enquête); et,
- Déterminer et comprendre les capacités et les besoins complémentaires des acteurs non membres de l'OMM et des principaux partenaires et utilisateurs à l'échelle mondiale, régionale, nationale et locale, comme l'Union européenne et les organismes du secteur privé appropriés (par exemple, comprendre les besoins d'alerte rapide de grandes organisations sectorielles telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme alimentaire mondial (PAM)).

<sup>50</sup> Système mondial d'alerte en cas de catastrophe, <http://www.gdacs.org/>

<sup>51</sup> Comité permanent interorganisations sur l'aide humanitaire, <https://interagencystandingcommittee.org/>

#### **4.2 Comprendre les risques de catastrophe (priorité 1 du Cadre de Sendai)**

À l'appui de la première action prioritaire du Cadre de Sendai, le Dix-septième Congrès météorologique mondial a décidé de normaliser l'information portant sur les aléas météorologiques, hydrologiques et climatiques, et sur d'autres aléas connexes relatifs à la météorologie spatiale et à l'environnement pour évaluer les pertes et les dommages. Il a également décidé de mettre au point des éléments de classification pour répertorier les phénomènes météorologiques, hydrologiques et climatiques extrêmes ou à fort impact. Ces mesures favoriseront l'interopérabilité des jeux de données et aideront les Membres à évaluer les risques et à assurer le suivi des pertes et des préjudices liés aux incidences du climat. Le renforcement des capacités de surveillance et de modélisation du climat permettra à l'avenir de mieux déterminer le rôle joué par le changement climatique dans les phénomènes météorologiques extrêmes. Ces capacités permettront également d'améliorer la prévention et l'adaptation à toutes les échelles de temps ainsi que la qualité des données, s'agissant notamment de qualifier ou de valider officiellement les phénomènes extrêmes et d'archiver les données et les indices de tendance liés à ces phénomènes.

L'OMM améliore constamment la qualité et la quantité des données hydrométéorologiques, par exemple par le biais du Système mondial intégré des systèmes d'observation de l'OMM (WIGOS), qui permet de recueillir des données provenant de satellites, de bouées océaniques, d'aéronefs, de navires et de stations terrestres. En collaboration avec les principaux partenaires, les SMHN doivent également se renseigner sur l'impact et sur la vulnérabilité concernant certains secteurs particuliers et sur les aléas hydrométéorologiques, afin d'appuyer les analyses et les évaluations portant sur les aléas et les risques à l'échelle nationale et locale ainsi que la prévision axée sur les impacts et les avis et la prise de décision fondés sur les risques. À cette fin, il conviendra de rassembler les documents d'orientation de l'OMM relatifs à la prévention des catastrophes pour éclairer les analyses sur les aléas et les risques hydrométéorologiques.

#### **4.3 Renforcer la gouvernance en matière de risques de catastrophe au profit d'une meilleure gestion (priorité 2 du Cadre de Sendai)**

Conformément à la deuxième action prioritaire, l'OMM encourage les SMHN à participer activement à la gestion des risques de catastrophe dans leur pays et à la gouvernance des risques à plus grande échelle, par exemple au niveau des plates-formes nationales, sous-régionales, régionales et mondiales pour la prévention des catastrophes. Cela peut permettre de préciser la fonction et les responsabilités des différents intervenants du secteur public (SMHN compris) et du secteur privé qui assurent la prestation de services météorologiques et climatologiques et en tirent profit. L'OMM préconise de tenir compte de ces rôles dans les cadres réglementaires locaux et nationaux, les plans, les budgets, la coordination/collaboration et les opérations, avec l'appui, par exemple, de procédures normalisées d'exploitation et de directives<sup>52</sup>.

#### **4.4 Investir dans la réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience (priorité 3 du Cadre de Sendai)**

Il est indispensable d'investir dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe par le biais de mesures structurelles et non structurelles pour renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, des collectivités, des pays et de leurs biens, et préserver l'environnement. Les activités entreprises dans le cadre du programme de gestion intégrée des sécheresses et du Programme associé de gestion des crues (APFM) répondent à ces exigences.

Pour les SMHN, la troisième action prioritaire concerne l'entretien, la modernisation, l'intégration et le développement accru des capacités essentielles, en particulier:

1. Fourniture d'observations, d'informations et de services liés à la météorologie, la climatologie et l'hydrologie opérationnelles pour éclairer les mesures de prévention des risques et d'adaptation, et étayer la planification stratégique à moyen et à long terme en vue d'accroître la résilience des collectivités face au changement climatique; et,

---

<sup>52</sup> Proposition d'activité

2. Recherche sur les phénomènes météorologiques et climatiques à fort impact, modélisation comprise. L'OMM permet aux Membres d'accéder à des financements, de mettre en avant les avantages socio-économiques des services météorologiques et climatologiques, et de réaliser des projets de développement des capacités et de démonstration.

Il importe également d'investir concrètement dans les technologies de l'information et de la communication. Ces technologies facilitent en effet la surveillance de l'environnement, la recherche et le traitement des données essentielles, ainsi que la diffusion et la réception d'informations avant, pendant et après les catastrophes. Elles jouent un rôle essentiel dans la diffusion d'alertes précoces qui permet de sauver des milliers de vies en évacuant les populations à temps. Ces investissements ne doivent pas se limiter à l'équipement mais aussi garantir que le pays dispose d'un capital humain compétent pour concevoir, exploiter et entretenir ces systèmes.

Les autres domaines à explorer se déclinent comme suit:

- Adopter des modèles évolutifs pour orienter l'engagement des SMHN auprès de sociétés d'assurance privée contre les catastrophes;
- Élaborer, en partenariat avec des parties prenantes extérieures, un processus générique d'évaluation des capacités des SMHN en matière de prévention des catastrophes, afin de cibler les investissements ciblant, par exemple, dans les systèmes d'observation, les installations de modélisation, les plates-formes d'information, etc.; et,
- Vérifier que les mesures et les initiatives de prévention des catastrophes soutenues par les SMHN et l'OMM réduisent effectivement les risques et les pertes; et analyser et évaluer les projets pilotes (des SMHN et des partenaires) pour améliorer les produits et les services.

#### **4.5 Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour «mieux reconstruire» durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction (priorité 4 du Cadre de Sendai)**

La plus grande contribution que l'OMM peut apporter à la mise en œuvre du Cadre de Sendai concerne probablement la quatrième action prioritaire intitulée «Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace», qui vise à appuyer les quatre composantes des systèmes d'alerte précoce multidanger (MHEWS):

1. Analyse et évaluation des risques encourus;
2. Détection, surveillance, analyse et prévision des dangers;
3. Diffusion et communication en temps voulu de messages d'alerte précis, exploitables, complets et fiables; et,
4. Capacités de préparation et d'intervention.

Alors que la première composante des systèmes d'alerte précoce multidanger est gérée dans le cadre de la première action prioritaire, la deuxième composante s'inscrit dans la ligne du Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) de l'OMM. Celle-ci fait participer trois centres météorologiques mondiaux (CMM) et 40 centres régionaux, dont des centres météorologiques régionaux spécialisés (CMRS), des centres climatologiques régionaux (CCR) et des centres régionaux de gestion de la sécheresse. Ces centres assurent le traitement des données et livrent régulièrement aux pays des analyses et des prévisions météorologiques, développant ainsi les capacités d'alerte précoce des SMHN. Des programmes de l'OMM appuient les services d'alerte axés sur les aléas (par exemple, les crues soudaines, les cyclones tropicaux, les risques côtiers ou technologiques) et sectoriels (agriculture, transport, aide humanitaire, etc.) de multiples façons:

- Renforcer les services de prévision axés sur les impacts et les services d'alerte fondés sur les risques;

- Faire face aux enjeux météorologiques, climatiques, hydrologiques et environnementaux pour améliorer les services de prévention des catastrophes dans les secteurs de la santé, de l'agriculture, du transport terrestre et de l'énergie, et dans les mégalo-poles et les grands complexes urbains;
- Continuer de renforcer les systèmes d'alerte précoce multidanger centrés sur les personnes pour les cyclones tropicaux et les mécanismes mondiaux de prévention en la matière;
- Favoriser la prise de décision fondée sur les risques dans la communauté aéronautique et le secteur des transports qui peuvent être touchés par l'impact des poussières en suspension dans l'air et des particules émises lors d'éruptions volcaniques, de feux incontrôlés, de tempêtes de sable, de tempêtes de poussière et autres phénomènes, en améliorant les systèmes et les services d'information; et,
- Face aux défis et aux perspectives qu'ouvre le numérique, élaborer des approches visant à explorer et à exploiter les mégadonnées et les données issues de la production participative et des médias sociaux, en particulier celles liées à l'évaluation des risques.

La troisième composante du système d'alerte précoce multidanger s'appuie sur le Système mondial de télécommunications (SMT) de l'OMM, qui relie tous les Services météorologiques et hydrologiques nationaux en vue de recueillir et de distribuer des données, des prévisions et des alertes météorologiques et connexes, dont les informations et les avis de tsunamis et de séismes. Ce système est actuellement transformé en Système d'information de l'OMM, solution globale assurant systématiquement la mise à disposition, l'extraction, la diffusion et l'échange des données et des informations de tous les programmes de l'OMM et de programmes internationaux connexes. En outre, le Protocole d'alerte commun (PAC), norme internationale pour les alertes d'urgence et la mise en garde du public, est conçu pour signaler tous les types de dangers, tels que les phénomènes météorologiques, les tremblements de terre, les tsunamis, les éruptions volcaniques, les épidémies, les pannes d'électricité et de nombreuses autres situations d'urgence. Il s'applique également à tous les moyens de diffusion, notamment les sirènes, les téléphones portables, les télécopieurs, la radio, la télévision et divers réseaux internet de communication.

Pour la quatrième composante, les interventions d'urgence sont soutenues par l'OMM, notamment à l'échelle mondiale. Par ses travaux réalisés avec le Comité permanent interorganisations, le Système mondial d'alerte en cas de catastrophe et Copernicus, l'Organisation fait le lien entre les services météorologiques et climatologiques et les organisations internationales d'aide humanitaire, pour améliorer la préparation aux situations d'urgence et la planification d'interventions humanitaires d'urgence.

Les propositions des Membres à l'appui de cette action prioritaire du Cadre de Sendai sont les suivantes:

- Établir un échantillon d'initiatives soutenues par l'OMM et au niveau national visant à mettre en place un système et des services d'alerte précoce multidanger;
- Recenser les besoins potentiels ainsi qu'élaborer et réaliser un projet pilote en collaboration avec des organismes humanitaires au niveau local ou national ou d'autres organismes de gestion des risques sectoriels, afin de veiller à ce que ces utilisateurs coopèrent et échangent des informations météorologiques, hydrologiques et climatologiques appropriées (par exemple, dans le cadre de projets de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes);
- S'appuyer sur les possibilités d'apprentissage offertes par la communauté météorologique ou les partenaires de l'OMM pour sensibiliser, mobiliser et accroître les capacités des populations, et adopter des pratiques visant à atténuer les incidences des risques.



## 4.6 Activités transsectorielles possibles à long terme

Un certain nombre d'activités transsectorielles peuvent être envisagées à plus long terme, notamment:

- Construire des plates-formes de prestation de services complémentaires avec des organismes partenaires (potentiels) pour soutenir les SMHN dans le rôle qui leur est imparti, tout en fournissant aux organismes humanitaires mondiaux et régionaux le niveau d'information dont ils ont besoin;
- Mettre sur pied un programme de recherche et de développement relatif aux systèmes d'alerte précoce multidanger en partenariat avec les SMHN et les universités;
- Organiser des ateliers pour valider et mettre en œuvre des approches et des enseignements tirés de ces quatre dernières années;
- Nouveaux colloques réunissant des commissions techniques de l'OMM sur la prévention des catastrophes; et,
- Renforcer les plates-formes destinées à intensifier la mobilisation en mettant l'accent sur des mesures de prévention à long terme, comme celles portant sur les inondations et les sécheresses (par exemple, le programme de gestion intégrée des sécheresses et l'APFM).

## 5 Modalités de mise en œuvre

### 5.1 Mécanismes de gouvernance, de mise en œuvre et d'interface utilisateur du Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM

Le Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM sera le principal agent d'exécution pour la feuille de route et assurera une fonction de soutien et de coordination. Ce programme a été créé dans une optique transsectorielle, pour que les activités de l'Organisation puissent être orientées vers son action prioritaire de prévention des catastrophes. La feuille de route doit aider les Membres et les SMHN correspondants à respecter les objectifs du Programme, approuvés par le Seizième Congrès météorologique mondial en 2011 (résolution 52 (Cg-XVI))<sup>53</sup>, à savoir:

1. Mettre au point, améliorer et pérenniser les systèmes d'alerte précoce, en particulier pour ce qui concerne les infrastructures, les systèmes et les capacités scientifiques et techniques nécessaires à l'étude, à l'observation, à la détection, à la prévision et à l'annonce des dangers liés au temps, à l'eau et au climat;
2. Mettre au point, améliorer et pérenniser les bases de données normalisées relatives aux dangers et les métadonnées connexes, les systèmes, les méthodes, les outils et les applications des technologies modernes telles que les systèmes d'information géographique dans le but d'enregistrer, d'analyser et de diffuser les informations sur les dangers aux fins d'évaluation des risques, de planification sectorielle, de transfert des risques et d'aide à la prise de décision;
3. Élaborer et diffuser en temps utile des messages d'alerte, des prévisions spécialisées et d'autres produits et services qui soient compréhensibles pour toutes les personnes menacées et qui répondent aux exigences des processus de décision et des opérations en matière de réduction des risques de catastrophe mettant en jeu des secteurs socio-économiques;
4. Favoriser une culture de la résilience et de la prévention en renforçant les capacités d'intégrer les produits et services météorologiques, hydrologiques et climatologiques dans les mesures de prévention des catastrophes pour tous les secteurs socio-économiques concernés, tels que l'aménagement du territoire, la conception des infrastructures ainsi que l'éducation et la sensibilisation du public; et,

<sup>53</sup> *Rapport final abrégé et résolutions du Seizième Congrès météorologique mondial, 2011*, disponible à : [https://googledrive.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXR XUzOEU/wmo\\_1077\\_fr.pdf](https://googledrive.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXR XUzOEU/wmo_1077_fr.pdf)

5. Renforcer la coopération et les partenariats conclus par l'OMM et les SMHN au niveau national, régional et international par la voie de forums d'utilisateurs, de mécanismes et de structures servant à mettre en œuvre la prévention des catastrophes.

Le plan de mise en œuvre de la feuille de route (section 5.3) décrit les modalités d'exécution dans de plus amples détails, l'échelonnement, le calendrier et les étapes associées à la réalisation des objectifs. Il présente également les fonctions et les responsabilités des principaux acteurs et parties prenantes. Comme indiqué plus haut, l'un des principes clés de la feuille de route consiste à tirer profit des activités et projets de l'OMM en s'appuyant sur les mécanismes existants de l'Organisation pour réaliser les objectifs en matière de prévention des catastrophes. Le document vise également à entretenir et à améliorer les partenariats existants, à en créer de nouveaux si nécessaire et, le cas échéant, à faire le lien avec des projets, des programmes et des initiatives externes.

La supervision finale du Programme de réduction des risques de catastrophe de l'Organisation est assurée par le Congrès et le Conseil exécutif. Le Groupe de travail du Conseil exécutif pour la réduction des risques de catastrophe fournit des indications précises sur la marche à suivre. En outre, les coordonnateurs des conseils régionaux, des commissions techniques et des programmes pertinents pour la prévention des catastrophes organisent la collaboration avec ces organes constituants. S'agissant de l'évaluation des aléas et des risques, des systèmes d'alerte précoce multidanger, de l'aide humanitaire et du financement des risques de catastrophe, le Programme suit les orientations fournies par les groupes de travail pour l'interface utilisateur. Au niveau du Secrétariat, la Division des services de réduction des risques de catastrophes relève du Département des services météorologiques et de réduction des risques de catastrophes (WDS) (tableau 6).

Tableau 6. Mécanismes, au sein de l'OMM, pour la gouvernance, la mise en œuvre et l'interface utilisateur en matière de prévention des catastrophes (en juin 2016)

|           |                                                                                                                                                                                                     |
|-----------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>1.</b> | <b>Membres et SMHN</b>                                                                                                                                                                              |
| <b>2.</b> | <b>Congrès météorologique mondial</b>                                                                                                                                                               |
| <b>3.</b> | <b>Conseil exécutif de l'OMM et Groupe de travail pour la réduction des risques de catastrophe</b>                                                                                                  |
| <b>4.</b> | <b>Conseils régionaux ainsi que leurs équipes d'experts et groupes de travail pour la réduction des risques de catastrophe</b>                                                                      |
| <b>5.</b> | <b>Commissions techniques et autres programmes et activités de l'OMM relatifs à la réduction des risques de catastrophe ainsi que leurs équipes d'experts et groupes de travail dans ce domaine</b> |
| <b>6.</b> | <b>Coordonnateurs des conseils régionaux, des commissions techniques et des programmes techniques pour la prévention des catastrophes</b>                                                           |
| <b>7.</b> | <b>Groupes de travail pour l'interface utilisateur du Programme de réduction des risques de catastrophe dans les domaines suivants:</b>                                                             |
|           | o Analyse des aléas et des risques;                                                                                                                                                                 |
|           | o Systèmes d'alerte précoce multidanger;                                                                                                                                                            |
|           | o Financement des risques de catastrophe et assurance contre ces risques; et,                                                                                                                       |
|           | o Équipe spéciale de la CSB pour la fourniture d'une assistance météorologique opérationnelle aux organismes humanitaires                                                                           |
| <b>8.</b> | <b>Secrétariat de l'OMM</b>                                                                                                                                                                         |
|           | o Division des services de réduction des risques de catastrophe                                                                                                                                     |
|           | o Équipes spéciales et groupes de travail pour la prévention des catastrophes                                                                                                                       |

## 5.2 Partenariats

Pour atteindre les objectifs de l'OMM, il est indispensable de travailler en partenariat avec les parties prenantes, comme les organismes internationaux, les autorités nationales et locales, les organisations non gouvernementales, les universités, le secteur privé et les médias, et d'instaurer des réseaux et d'autres collaborations. La complexité du système terrestre et les liens entre les processus liés au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement mettent de plus en plus à l'épreuve les capacités scientifiques et financières dont disposent les SMHN pour améliorer la qualité et la fourniture des informations, des produits et des services. Aucun gouvernement ni aucun organisme pris isolément ne dispose des ressources nécessaires pour relever tous ces enjeux.

Les partenaires d'exécution sont définis par le biais des relations extérieures de l'OMM<sup>54</sup> (coopération avec des partenaires extérieurs sous la forme d'accords (AIEA, Union africaine, Organisation européenne pour la recherche nucléaire, etc.), d'arrangements de travail (OMS,

<sup>54</sup> <http://public.wmo.int/en>

FAO, UNESCO, Organisation maritime internationale, Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme, Organisation météorologique des Caraïbes, Conseil international pour la science, Organisation internationale de normalisation, etc.), du statut consultatif (Association internationale de météorologie radiodiffusée, Consortium international sur les glissements de terrain (ICL), Union internationale pour la conservation de la nature) et de protocoles d'accord (Banque interaméricaine de développement, Centre africain pour les applications de la météorologie au développement, ICL, Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, Commission européenne, Institut international de recherche sur le climat et la société, Programme des Nations Unies pour le développement, Centre asiatique de prévention des catastrophes, Administration américaine pour les océans et l'atmosphère, PAM, Programme régional océanien de l'environnement, Met Office du Royaume-Uni, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Académie mondiale des sciences, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, etc.), et coopération sans accord officiel (Partenariat mondial pour l'eau, Conseil mondial de l'eau, CCNUCC, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, etc.)).

### 5.3 Plan de mise en œuvre de la feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes

Il convient d'établir un calendrier et des modalités détaillées pour la mise en œuvre de chaque activité. La feuille de route emploiera les mécanismes de mise en œuvre en cours (gérés dans le cadre du Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM) pour recenser les activités actuelles qui peuvent être modifiées, échelonnées différemment, ou combinées pour avoir un plus grand impact. L'objectif du cadre de la mise en œuvre consiste à traiter les problèmes et les perspectives liés à la prévention des catastrophes à l'échelle nationale, régionale et mondiale, et à instaurer une meilleure coordination entre les partenaires extérieurs, comme les gouvernements par le biais des représentants permanents auprès de l'OMM, et les équipes de pays des Nations Unies, et entre les conseils régionaux de l'Organisation et les organisations intergouvernementales régionales.

La mise en œuvre s'articulera autour de modules spécifiques regroupant chacun des activités complémentaires. La feuille de route couvrant quatre intersessions de l'OMM (voir section 0), certaines activités s'échelonneront sur toute cette période et la planification du budget devra en tenir compte. Il conviendra d'élaborer un calendrier pour les principales activités et les résultats escomptés. Toutefois, compte tenu des échelles de temps, la feuille de route doit garder un aspect «évolutif». Le plan de mise en œuvre définit des activités spécifiques, les grandes étapes et des échéances claires pour chaque période (intersession) financière. À mesure que ces modalités évolueront, elles devront faire l'objet de mises à jour régulières, et la feuille de route comme le plan de mise en œuvre devront être approuvés par les organes décisionnaires de l'OMM. Chaque période financière peut compter différentes phases (telles que détaillées dans des plans de travail de deux ou quatre ans relatifs au Programme de réduction des risques de catastrophe), c'est-à-dire l'élaboration, la mise en œuvre, l'exécution et l'évaluation.

### 5.4 Considérations relatives aux ressources et aux finances

En fonction des plans stratégiques et opérationnels de l'OMM pour la prochaine période financière (2016-2019), le budget de l'Organisation axé sur les résultats déterminera les ressources ordinaires nécessaires à la mise en œuvre de ces plans et donc de cette feuille de route. Le financement nécessitera des contributions régulières et extrabudgétaires des gouvernements Membres aux SMHN et à l'OMM, et provenant d'organismes de développement de l'outre-mer, de SMHN de pays développés, de banques de développement, d'organisations participantes et du système des Nations Unies.

Le Bureau de l'OMM chargé de la mobilisation des ressources et des partenariats pour le développement a pour mission de favoriser l'aide au développement pour les SMHN des pays et territoires Membres sous la forme de fonds (directs ou versés par l'entremise du Secrétariat de l'Organisation), de transfert de technologie et d'expertise, et de mise à contribution de partenariats stratégiques. Ce travail s'effectue en étroite collaboration avec les bureaux régionaux et les programmes techniques de l'OMM, comme le détaille la stratégie de mobilisation des ressources de l'Organisation.

## 5.5 Communication et sensibilisation

Pour atteindre les objectifs de la feuille de route, il conviendra de réunir régulièrement des informations actualisées et pertinentes pour les communiquer aux Membres de l'OMM et aux partenaires extérieurs, aux intervenants et aux utilisateurs. Tous ces acteurs doivent savoir qu'il existe un cadre disponible pour élaborer et fournir des produits et des services hydrométéorologiques de prévention des catastrophes, conforme à d'autres cadres tels que le Cadre de Sendai et le CMSC. Ils doivent saisir les avantages que présentent une telle approche et la collaboration associée. En outre, il convient de décrire (dans des termes non techniques) ce qui est disponible et ce qui est possible. Les prestataires de services de prévention des catastrophes, en particulier les SMHN, doivent consacrer le temps nécessaire pour comprendre les besoins des utilisateurs en matière d'information ainsi que les données et produits hydrométéorologiques qu'ils emploient.

À cette fin, le site Web du Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM constitue le principal vecteur de communication. Il présentera des mises à jour régulières de la feuille de route et des rapports d'activité sur sa mise en œuvre seront envoyés à tous les Membres pour d'éventuelles observations. Des renseignements sur les manifestations et les activités et des documents y afférents (plans de travail, réalisations attendues, etc.) ainsi que des textes d'information générale (fiches d'information, brochures relatives au Programme de réduction des risques de catastrophe de l'OMM, affiches, etc.) pourront également être consultés sur ce site Web.

## 5.6 Suivi et évaluation

Il conviendra de suivre et d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de la feuille de route à deux niveaux:

- Au niveau du Secrétariat (département/division) et du programme avec des rapports d'activité réguliers et des évaluations portant sur la réalisation des objectifs convenus dans le respect des échéances, en utilisant des techniques classiques d'assurance de la qualité conformes aux normes de gestion de la qualité<sup>55</sup>;
- Au niveau stratégique, par la voie du Congrès et du Conseil exécutif (en particulier, le Groupe de travail pour la réduction des risques de catastrophe), en s'appuyant sur des rapports d'activité du Secrétariat et des indicateurs de résultats du Plan opérationnel de l'OMM. En dernier lieu, il sera nécessaire de veiller à ce que toutes les mesures et initiatives de prévention des catastrophes appuyées par les SMHN et l'OMM soient suivies et mesurées en termes d'efficacité.

D'autres instances qui participent au suivi et à l'évaluation de la feuille de route accueilleront ainsi le Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle relevant du Conseil exécutif; le Commissaire aux comptes, le Comité consultatif pour les questions financières, et le Comité d'audit; et le Bureau de la planification stratégique (SPO) qui coordonne le processus permanent de coordination stratégique de l'Organisation (notamment l'élaboration des plans stratégique et opérationnel de l'OMM, du Plan de contrôle et d'évaluation des performances des programmes, et des rapports connexes).

Il importe au final d'évaluer systématiquement chaque catastrophe majeure déclenchée par des aléas hydrométéorologiques ainsi que les interventions assurées par les SMHN et l'OMM en conséquence, et les effets qui en ont résulté sur la performance des SMHN, à des fins d'apprentissage continu et de perfectionnement constant des produits et des services.

Il convient également d'examiner quelles mesures de prévention ont été prises (par exemple, pour faire face aux sécheresses et aux inondations), leur efficacité et, avec le concours d'organismes partenaires, quelles mesures supplémentaires pourraient contribuer au mieux à réduire les pertes futures en limitant l'exposition sociétale au risque.

---

<sup>55</sup> OMM 2013: *Guide sur la mise en œuvre d'un système de gestion de la qualité pour les Services météorologiques et hydrologiques nationaux* (OMM-N° 1100, [https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googledrive.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXR XUzOE U/wmo\\_1100\\_fr.pdf](https://2a9e94bc607930c3d739becc3293b562f744406b.googledrive.com/host/0BwdvoC9AeWjUazhkNTdXR XUzOE U/wmo_1100_fr.pdf))

## Annexe

### Annexe I. Dispositions du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en lien direct avec l'OMM

- Promouvoir la collecte, l'analyse, la gestion et l'utilisation de données utiles et de renseignements pratiques en fonction de la situation nationale, et mettre à profit les données spatiales et *in situ* obtenues en exploitant et en renforçant des programmes d'observation *in situ* et de télédétection de la Terre et du climat;
- Assurer la diffusion de données fiables dans un format approprié et l'accessibilité des informations non sensibles, en tenant compte des besoins des différentes catégories d'utilisateurs (besoins sociaux et culturels, et en particulier, ceux des femmes);
- Améliorer la modélisation, l'évaluation, la cartographie et le suivi des risques de catastrophe, ainsi que les systèmes d'alerte rapide multirisque, en renforçant les capacités techniques et scientifiques d'exploiter et d'étayer les connaissances actuelles, et en élaborant et appliquant les méthodes et les modèles adéquats;
- Promouvoir et améliorer le dialogue et la coopération entre les milieux scientifiques technologiques, le secteur privé, les autres parties prenantes concernées et les décideurs afin d'assurer le lien entre les politiques et la science aux fins de la prise de décisions en matière de prévention des catastrophes et l'échange de bonnes pratiques à l'échelle internationale;
- Accroître les investissements publics et privés résilients face aux catastrophes dans des mesures structurelles, non structurelles et fonctionnelles de prévention des catastrophes et de réduction de leurs risques;
- Investir dans des systèmes d'alerte précoce multidanger et multisectoriels axés sur la population, tels que des systèmes de télécommunications pour assurer le suivi des risques et gérer les urgences, des équipements et des installations d'alerte rapide simples et à faible coût, et de larges canaux de diffusion d'avis adaptés aux différents besoins des utilisateurs, et les moderniser, les entretenir et les renforcer;
- Promouvoir l'élaboration et le perfectionnement de mécanismes efficaces d'alerte précoce multidanger à l'échelle régionale, compatibles avec les dispositifs nationaux, à l'appui, s'il y a lieu, du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), et faciliter l'échange d'informations entre les pays;
- Encourager les activités des instances de l'ONU visant à renforcer et à mettre en œuvre des mécanismes mondiaux relatifs aux questions hydrométéorologiques, afin de faire connaître et mieux comprendre les risques de catastrophes liées à l'eau; et,
- Encourager la coopération internationale en matière de prévention des catastrophes et améliorer la coordination des stratégies respectives des entités de l'ONU et d'autres organisations régionales et internationales, y compris dans les pays en développement et particulièrement dans les pays les moins avancés, les petits États insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral et les pays africains.

## **Annexe II. Les sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030**

1. Réduire nettement au niveau mondial, d'ici à 2030, la mortalité due aux catastrophes, de sorte que le taux moyen de mortalité mondiale pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015.
2. Réduire nettement, d'ici à 2030, le nombre de personnes touchées par des catastrophes, partout dans le monde, de sorte que le taux moyen mondial pour 100 000 habitants pendant la décennie 2020-2030 soit inférieur au taux enregistré pendant la période 2005-2015. (Les catégories de personnes touchées seront définies au cours des travaux qui seront menés après l'adoption du Cadre de Sendai, ainsi que l'a décidé la Conférence)
3. Réduire, d'ici à 2030, les pertes économiques directes dues aux catastrophes en proportion du produit intérieur brut (PIB).
4. Réduire nettement, d'ici à 2030, la perturbation des services de base et les dommages causés par les catastrophes aux infrastructures essentielles, y compris les établissements de santé ou d'enseignement, notamment en renforçant leur résilience.
5. Augmenter nettement, d'ici à 2020, le nombre de pays dotés de stratégies nationales et locales de réduction des risques de catastrophe.
6. Améliorer nettement, d'ici à 2030, la coopération internationale avec les pays en développement en leur fournissant un appui approprié et continu afin de compléter l'action qu'ils mènent à l'échelle nationale pour mettre en œuvre le présent Cadre.
7. Améliorer nettement, d'ici à 2030, l'accès des populations aux dispositifs d'alerte rapide multirisque et aux informations et évaluations relatives aux risques de catastrophe.



### Annexe III. Organes constituants de l'OMM et autres programmes et activités de l'Organisation avec leurs groupes de travail et équipes spéciales relatifs à la prévention des catastrophes et aux stratégies, plans et accords respectifs

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conseils régionaux, commissions techniques et autres programmes et activités de l'OMM</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de travail, équipe spéciale ou autre entité relative à la prévention des catastrophes<sup>56</sup></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Conseil régional I Afrique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de travail pour l'amélioration des prévisions météorologiques, la réduction des risques de catastrophe, la prestation de services et la communication</li> <li>Groupe de travail des services et applications climatologiques</li> <li>Groupe de travail de l'hydrologie et des ressources en eau</li> <li>Comité des cyclones tropicaux pour le Sud-Ouest de l'océan Indien</li> </ul>                                                                                                                                    |
| <b>Conseil régional II Asie</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de gestion pour le Conseil régional II, Équipe de coordination de la mise en œuvre sur la réduction des risques de catastrophe</li> <li>Groupe de travail des services météorologiques, Groupe d'experts sur la prestation des services météorologiques publics</li> <li>Groupe de travail des services climatologiques</li> <li>Groupe de travail des services hydrologiques</li> </ul>                                                                                                                                   |
| <b>Conseil régional III Amérique du Sud</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de travail de l'hydrologie et des ressources en eau</li> <li>Groupe de travail sur le climat</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Conseil régional IV Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de gestion pour le Conseil régional IV, Équipe spéciale pour la réduction des risques de catastrophe</li> <li>Groupe de travail de l'hydrologie et des ressources en eau</li> <li>Comité des ouragans</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <b>Conseil régional V Pacifique Sud-Ouest</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de travail des services hydrologiques (WG-HYS), Équipe spéciale chargée des questions de réduction des risques de catastrophe – Risques liés à l'eau (TT-DRR-W)</li> <li>Groupe de travail des services météorologiques (WG-WS)</li> <li>Groupe de travail des services climatologiques (WG-CS)</li> <li>Comité des cyclones tropicaux, Équipe spéciale sur la prévision des conditions météorologiques extrêmes et la réduction des risques de catastrophe &amp; Équipe spéciale pour les inondations côtières</li> </ul> |
| <b>Conseil régional VI Europe</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupe de travail de la prestation de services et des partenariats (WG-SDP)</li> <li>Groupe de travail des questions relatives au climat et à l'hydrologie (WG-CH)</li> <li>Équipe spéciale chargée du Plan opérationnel régional (TT ROP)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Commission de météorologie agricole (CMAg)<sup>57</sup></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Secteur d'activité (Groupe d'experts à composition non limitée) 3 – Risques naturels et variabilité/évolution du climat dans le contexte de l'agriculture</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| <b>Commission des systèmes de base (CSB)<sup>58</sup></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>GASO du Système de traitement des données et de prévision (GASO-STDP) avec cinq équipes d'experts/équipes spéciales compétentes</li> <li>Équipe d'experts pour la réduction des incidences des aléas hydrométéorologiques en vue de répondre aux besoins des utilisateurs (CSB/GASO-PWS ET/DPM) (également nommée Équipe d'experts pour les SMP à l'appui de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets)</li> </ul>                                                                                       |
| <b>Commission de climatologie (CCI)<sup>59</sup></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>OPACE 2 Surveillance et analyse du climat et ses équipes d'experts et équipes spéciales</li> <li>OPACE 3 Prévisions et projections climatologiques et modes de diffusion et ses équipes d'experts et équipes spéciales</li> <li>OPACE 4 Interface utilisateur pour l'adaptation au climat et la gestion des risques et ses équipes d'experts et équipes spéciales</li> </ul>                                                                                                                                                      |
| <b>Commission d'hydrologie (CHy)</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Groupes d'experts de la CHy à composition non limitée (OPACHE) avec, par exemple, le thème 5: eau, climat et gestion des risques</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| <b>Commission technique mixte OMM/COI d'océanographie et de météorologie maritime (CMOM)<sup>60</sup></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Domaine d'activité relatif aux systèmes de prévision et aux services</li> <li>Équipe d'experts pour les systèmes de prévision des vagues et des risques côtiers</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Programme concernant les cyclones tropicaux (PCT)<sup>61</sup></b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Comité des typhons CESAP/OMM<sup>62</sup></li> <li>Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux, Groupe de travail pour la réduction des risques de catastrophe<sup>63</sup></li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

<sup>56</sup> D'après les informations disponibles sur leurs sites Web respectifs en juin 2016

<sup>57</sup> [http://www.wmo.int/pages/prog/wcp/agm/cagm/cagm\\_en.php](http://www.wmo.int/pages/prog/wcp/agm/cagm/cagm_en.php)

<sup>58</sup> <http://www.wmo.int/pages/prog/www/BAS/CBS-info.html>

<sup>59</sup> [http://www.wmo.int/pages/prog/wcp/ccl/index\\_en.php](http://www.wmo.int/pages/prog/wcp/ccl/index_en.php)

<sup>60</sup> [http://www.jcomm.info/index.php?option=com\\_content&view=featured&Itemid=100001](http://www.jcomm.info/index.php?option=com_content&view=featured&Itemid=100001)

<sup>61</sup> <http://www.wmo.int/pages/prog/www/tcp/organization.html>

<sup>62</sup> <http://www.typhooncommittee.org/>

<sup>63</sup> <http://www.ptc-wmoescap.org/>

## **Annexe IV. Acronymes**

|          |                                                                          |
|----------|--------------------------------------------------------------------------|
| AIEA –   | Agence internationale de l'énergie atomique                              |
| APFM –   | Programme associé de gestion des crues                                   |
| CCNUCC – | Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques       |
| Cg –     | Congrès météorologique mondial                                           |
| CIFDP –  | Projet de démonstration concernant la prévision des inondations côtières |
| CMSC –   | Cadre mondial pour les services climatologiques                          |
| COP –    | Conférence des Parties                                                   |
| GIEC –   | Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat           |
| INFORM – | Indice de gestion des risques                                            |
| IRDR –   | Recherche intégrée sur les risques de catastrophe                        |
| MHEWS –  | Système d'alerte précoce multidanger                                     |
| OMD –    | objectif du Millénaire pour le développement                             |
| OMM –    | Organisation météorologique mondiale                                     |
| OMS –    | Organisation mondiale de la santé                                        |
| ONG –    | Organisation non gouvernementale                                         |
| PEID –   | Petits États insulaires en développement                                 |
| SMHN –   | Services météorologiques et hydrologiques nationaux                      |
| UNISDR – | Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes             |